

DEPARTEMENT  
DU  
VAL DE MARNE

## COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

ARONDISSEMENT  
DE NOGENT

EXTRAIT  
du

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 01 juillet, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le mardi 25 juin 2024, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 23

#### Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire  
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Madame Véronique CHEVILLARD,  
Madame Sylvie ROBY, Madame Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI, Madame Virginie PRADAL, Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire.  
Monsieur Jean-Antoine GALLEGO, Madame Nicole BROCARD,  
Madame Armelle CASSE, Monsieur Didier SALAÛN, Madame Valérie RODD, Monsieur Laurent TUIL, Madame Sandra CARVALHO, Madame Anne-Sophie DUGUAY, Monsieur Julien PARFOND, Monsieur Stefano TEILLET, Monsieur Serge GODARD, Madame Sandrine LALANNE, Monsieur Robin ONGHENA, Madame Marilyne LANTRAIN, Monsieur Augustin KUNGA, Conseillers municipaux.

#### Ont donné pouvoir :

M. Bruno POIGNANT à M. Jean-Antoine GALLEGO.  
M. Christophe ARZANO à M. Rodolphe CAMBRESY.  
Mme Chrystel DERAY à Mme Sylvie ROBY.  
M. Didier KHOURY à Mme Véronique CHEVILLARD.  
Mme Rosa SAADI à Mme Béatrice MAZZOCCHI.  
Mme Djedjiga ISSAD à Mme Marilyne LANTRAIN.

#### Absents excusés :

#### Absents :

M. RENAULT Etienne, M. BRAYARD Thierry, M. PINEL Vincent, M. MAINGE Pascal.

Secrétaire de séance : Jean-Antoine GALLEGO

2024DELIB0081 - APPROBATION DE LA DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DU CLASSEMENT DU CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT COMMUNAL HECTOR BERLIOZ ET DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2024- 2031

**DELIBERATION**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,  
Vu la nécessité de demander le renouvellement du classement du conservatoire à rayonnement communal Hector Berlioz auprès du Ministère de la Culture,  
Vu l'arrêté du 19 décembre 2023 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique,  
Vu l'avis favorable de la commission Culture, Tourisme, Relations internationales du 20 juin 2024,

Considérant que la ville de Bry-sur-Marne souhaite demander le renouvellement du classement du conservatoire à rayonnement communal Hector Berlioz auprès du Ministère de la Culture, et souhaite également adopter le projet d'établissement 2024/2031 joint à la présente délibération qui établit les missions de service public assignées au conservatoire de Musique Hector Berlioz.

Après en avoir délibéré, et par 29 voix pour

**ARTICLE 1** : APPROUVE la demande de renouvellement de classement du Conservatoire à Rayonnement Communal Hector Berlioz auprès du Ministère de la Culture ainsi que le projet d'établissement 2024/2031 joint à la présente délibération qui établit les missions de service public assignées au conservatoire de Musique Hector Berlioz.

**ARTICLE 2** : AUTORISE Monsieur Le Maire à demander le renouvellement du classement du conservatoire Hector Berlioz à rayonnement communal et à signer tout document relatif à cette demande de renouvellement de classement.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Publiée le : 4 juillet 2024

Secrétaire de séance  
Jean-Antoine GALLEGO



Pour copie conforme,  
Le Registre dûment signé,  
Charles ASLANGUL,

Maire de Bry-Sur-Marne





VILLE DE BRY-SUR-MARNE

*Moult viel que Paris*

**CONSERVATOIRE**  
**DE MUSIQUE**  
*Hector Berlioz*

**DOSSIER**  
**DE RENOUVELLEMENT DE CLASSEMENT**

**PROJET D'ETABLISSEMENT**  
**2024-2031**





*Façade de l'Hôtel de Malestroit / Eglise Saint-Gervais-Saint-Protais, Grande rue Charles de Gaulle*

# SOMMAIRE

<b>AVANT PROPOS</b> .....	<b>5</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>7</b>
1.1. Contexte territorial.....	7
1.2. Contexte socio-économique .....	8
1.3. Contexte culturel .....	9
<b>PRESENTATION</b> .....	<b>11</b>
2.1. Historique de la structure .....	11
2.2. Rappel des missions générales assignées dans le 1 <sup>er</sup> projet d'établissement .....	12
2.3. Un établissement en évolution constante depuis son classement en Conservatoire à Rayonnement Communal en 2009 renouvelé en 2016 .....	13
2.3.1. Bilan pédagogique 2016-2023 .....	13
2.3.1.1 Missions pédagogiques .....	13
2.3.1.2. Mission d'éducation artistique et culturelle pour les jeunes .....	15
2.3.1.3. Une mission de développement des pratiques amateurs .....	17
2.3.1.4. Une mission de diffusion musicale et culturelle le plus large possible auprès de tous les publics .....	18
<b>LA GOUVERNANCE</b> .....	<b>20</b>
3.1. Le conseil pédagogique .....	20
3.2. Le conseil d'établissement .....	22
3.3. Autres outils de concertation .....	22
3.3.1. Les réunions pédagogiques plénières .....	22
3.3.2. Les rendez-vous individuels .....	22
<b>LES RESSOURCES</b> .....	<b>23</b>
4.1. Les ressources humaines .....	23
4.1.1. L'équipe pédagogique .....	23
4.1.2. L'administration .....	23
4.1.3. La formation .....	24
4.2. Les moyens matériels .....	24
4.2.1. Le budget .....	24
4.2.1.1. Le budget culture .....	24
4.2.1.2. Le budget du conservatoire à rayonnement communal .....	24
4.2.2. Heures hebdomadaires d'enseignement et masse salariale .....	25
4.2.2.1. Le nombre d'heures d'enseignement .....	25
4.2.2.2. La masse salariale .....	25
4.2.3. Les locaux .....	25
4.2.3.1. L'hôtel de Malestroit .....	26
4.2.3.2. Autres lieux .....	28

<b>ANALYSE STRATEGIQUE</b> .....	<b>29</b>
5.1. Points forts .....	<b>29</b>
5.1.1. Indicateurs qualitatifs .....	<b>29</b>
5.1.1.1. Adéquation entre la politique culturelle municipale, l’offre de service public de l’établissement et les besoins du territoire concerné.....	<b>29</b>
5.1.1.2. Un rôle éducatif et culturel .....	<b>29</b>
5.1.1.3. Un rôle social .....	<b>30</b>
5.1.1.4. Les locaux d’enseignement .....	<b>30</b>
5.1.2. Indicateurs quantitatifs .....	<b>30</b>
5.2. Points faibles .....	<b>31</b>
5.2.1. Les lieux de diffusion .....	<b>31</b>
<b>PERSPECTIVES</b> .....	<b>32</b>
6.1. La métropole du Grand Paris (MGP) et les établissements publics territoriaux EPT) .....	<b>32</b>
6.1.1. Le nouveau territoire (Paris-Est Marne et Bois .....	<b>32</b>
6.1.2. La nouvelle gare Villiers-Bry-Champigny - Les Portes de l’Europe - .....	<b>32</b>
6.1.3. Le plan local d’urbanisme .....	<b>32</b>
6.2. Un lieu d’enseignement rénové .....	<b>32</b>
6.2.1. Hôtel de Malestroit .....	<b>32</b>
6.3. Les ambitions du nouveau projet d’établissement 2024/2031 .....	<b>33</b>
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>35</b>
<b>ANNEXES</b> .....	<b>36</b>
Budget – Recettes .....	<b>36</b>
Masse salariale - Equipe pédagogique .....	<b>37</b>
Nombre d’élèves physiques- Nombre d’élèves physiques avec écoles élémentaires .....	<b>38</b>
Nombre d’élèves par tranches d’âge - Elèves cours par cycles .....	<b>39</b>
Nombre élèves cours – Heures hebdomadaires d’enseignement .....	<b>40</b>
Répartition des élèves cours par département .....	<b>41</b>
Tarifs .....	<b>42</b>
Convention de partenariat avec l’association « Le ColiBry épicerie solidaire » .....	<b>43</b>
Attestation MESH .....	<b>45</b>
Plan Hôtel de Malestroit avant Travaux .....	<b>46</b>
Vue Façade de l’Hôtel de Malestroit côté Grande rue Charles de Gaulle .....	<b>49</b>
Vue Façade de l’Hôtel de Malestroit côté cour intérieure .....	<b>50</b>
Vue Façade de l’Hôtel de Malestroit côté jardin .....	<b>51</b>
Plan Hôtel de Malestroit Post-Travaux .....	<b>52</b>
Plan Salle Daguerre avant travaux .....	<b>55</b>
Plan Salle Daguerre Post-Travaux / Théâtre de Bry .....	<b>56</b>
Visuels du Théâtre de Bry .....	<b>58</b>

# AVANT-PROPOS

Par arrêté en date du **7/11/2017**, le ministère de la culture et de la communication a renouvelé le classement de l'école municipale de musique Hector Berlioz, créée en 2003, en Conservatoire à Rayonnement Communal pour une durée de sept ans à compter de la date de signature du dit arrêté.

Par délibération en date du **1/07/2024**, le Conseil Municipal a approuvé la demande de renouvellement de classement du Conservatoire à Rayonnement Communal Hector Berlioz auprès du Ministère de la Culture et de la Communication.

Le présent projet d'établissement est le document de référence de la politique culturelle de la ville de Bry-sur-Marne en matière d'enseignement municipal de la musique et de son rayonnement sur le territoire. Il s'inscrit dans les orientations et préconisations nationales du Ministère de la culture décrites dans la *Charte de l'enseignement artistique spécialisé et le schéma d'orientation national pédagogique des enseignements initiaux de la danse, de la musique et du théâtre de 2023 (SNOP)*.

Ces axes mis en avant par le Ministère de la Ville et du Ministère de la Culture se trouvent déjà pour la plupart intégrés dans le projet culturel de la Ville de Bry-sur-Marne et dans les objectifs du présent projet d'établissement établi dans le cadre du renouvellement du classement du Conservatoire à Rayonnement Communal Hector Berlioz, à savoir :

1. Mise en place de l'enseignement spécialisé autour d'un parcours d'études comme préconisé par le SNOP ;
2. Mise en place des intervenants en milieu scolaire (Dumiste) dans les 4 écoles élémentaires de la Ville ;
3. Mise en place de pratiques pédagogiques innovantes avec la prise en compte du numérique pour les apprentissages ;
4. Développement des projets en réseau entre les différents lieux d'enseignement artistique d'un même territoire et en partenariat avec les différents acteurs culturels et éducatifs ;
5. Développement des pratiques collectives en incluant les amateurs inscrits ou non au Conservatoire ;
6. Diversification de l'offre artistique pour répondre aux pratiques des jeunes et favoriser l'ouverture des conservatoires à des enfants d'autres cultures et apprentissages ;
7. La diffusion : Concert pédagogiques pour les élèves du Conservatoire et des écoles de la Ville, Concert des professeurs, Concert avec l'engagement d'artistes reconnus, implication dans la programmation culturelle de la Ville.
8. La mise en œuvre d'une politique sociale par les conservatoires de manière à favoriser une plus grande ouverture et une accessibilité au plus grand nombre par :
  - L'application d'une tarification sociale mise en place depuis la création du conservatoire ;  
*Cf annexe tableau des tarifs 2023/2024*
  - La mise en place de l'accès des personnes à mobilité réduite (PMR) tant sur le plan physique que par la continuité de l'offre de cours « Musique et Handicap » ;



- Par la consolidation des démarches de proximité qui se font avec les associations à caractère social (Association Colibry, Concert à l'Hôpital ST Camille de Bry-sur-Marne) ;
- La possibilité donnée à tous les ensembles du Conservatoire de se produire « hors les murs », pour aller à la rencontre des publics empêchés. (Maisons de retraite, Maison de la petite enfance, animations scolaires, etc.) ;
- La veille à la prévention des risques physiques et psychiques pour les personnes fréquentant le conservatoire (élèves, professeurs et personnel administratif).

Le présent projet d'établissement a été élaboré par le directeur du Conservatoire à Rayonnement Communal Hector Berlioz, en concertation avec l'autorité territoriale représentée par son Maire, son adjointe au maire déléguée à la culture, le directeur général des services, la directrice du pôle des services à la population en charge de la culture et en concertation avec le conseil d'établissement et le conseil pédagogique.

Ce document décrit les actions pédagogiques, artistiques, sociales et culturelles menées en faveur du développement des pratiques musicales dans le territoire communal conformément aux missions inscrites dans le projet d'établissement établi en 2008 et révisé en 2016 puis en 2023. Il donne les orientations et les objectifs d'évolution pour les sept années à venir. Le projet d'établissement du conservatoire est une déclinaison de la politique culturelle de la ville de Bry sur-Marne.

Calendrier de la concertation :

Conseil pédagogique : réunions avec les représentants de chaque département pour le projet pédagogique les 29/5/2024 et 24/9/2024

Conseil d'établissement : réunions avec les membres du conseil d'établissement les 6/12/23 et le 17/10/24

# INTRODUCTION

Le Conservatoire de Bry-sur-Marne est situé dans un lieu historique au sein de l'hôtel de Malestroit qui date du 17<sup>ème</sup> siècle. Cet établissement se trouve dans le cœur de ville face à la mairie et bénéficie d'un jardin public.

Ce nouveau projet d'établissement souhaite à la fois s'inscrire dans une continuité, mais également dans une nouvelle approche de qualité pédagogique et d'offres diversifiées.

Il a été coconstruit par les différents acteurs concernés, à savoir : le conseil pédagogique, les services culturels municipaux, les parents d'élèves, les élèves et les différents partenaires. Il est le fruit d'une concertation menée dans le cadre d'une réflexion globale, enrichissante, avec une ambition de qualité artistique et culturelle partagée par tous.

À l'horizon 2024, de nombreuses perspectives sont envisagées, notamment avec des projets variés et évolutifs entraînant un état des lieux du contexte territorial socio-économique et culturel, afin de permettre leurs faisabilités.

## **1.1. Contexte territorial**

La ville de Bry-sur-Marne qui porte sur son blason l'inscription « Moul't viel que Paris », est située à l'est de la région Ile-de-France dans le département du Val-de-Marne, à 12 km de Paris. Desservie par l'autoroute A4, le RER A, et bientôt par la ligne 15, sa superficie est de 355 hectares, dont 10,8 hectares d'espaces verts.

Ville de 17 720 habitants (taux annuel moyen : + 1,5%), limitrophe du département de la Seine-Saint-Denis, elle est bordée par des communes beaucoup plus importantes : Champigny-sur-Marne (77 905 habitants), Villiers-sur-Marne (28 895 habitants), Le Perreux-sur-Marne (33 697 habitants) et Noisy-le-Grand (71 230 habitants).

Bry-sur-Marne garde jalousement « son charme discret d'agréable village » : un habitat basé sur des pavillons et de petits immeubles qui s'étirent le long des boucles de la Marne, un passé qui remonte au V<sup>e</sup> siècle avant notre ère, et qui a vu se succéder de « grands hommes » : Talleyrand, Etienne de Silhouette, Louis Daguerre. Elle possède un patrimoine intéressant comprenant un château, des hôtels particuliers, un musée qui regroupe de nombreux daguerréotypes et une œuvre classée au patrimoine mondial de l'Unesco : l'unique Diorama au monde encore conservé, fait de la main de Louis Daguerre, l'un des inventeurs de la photographie, pour l'église Saint-Gervais-Saint-Protais de Bry-sur-Marne.

Ce territoire bénéficie d'un maillage routier dense avec des infrastructures routières majeures comme l'A4 et l'A86 qui assurent la desserte de tous les bassins d'emplois du territoire et de ses nombreux équipements et services.

Deux voies ferrées traversent Bry-sur-Marne : la ligne A du RER et une voie SNCF de marchandises encore en fonctionnement. La station RER de Bry-sur-Marne permet aux habitants de rejoindre le cœur de la capitale en une vingtaine de minutes. Un réseau de bus relie la gare RER à la ville.

Depuis 2020, de nouveaux projets de transports en communs sont en train de modifier le paysage territorial :

- Les travaux en cours du Métro Express du Grand Paris prévoit d'implanter la gare Villiers-Champigny-Bry - Portes de l'Europe, au sud de Bry-sur-Marne, sur une voie de la ligne 15. Cette infrastructure permettra une desserte de banlieue à banlieue sans avoir à transiter par le

centre de la capitale. Dans différents points de la ville, de nouveaux itinéraires pour les bus faciliteront le trajet domicile - nouvelle gare pour les habitants.

- L'Est-TVM reliera Créteil, préfecture du Val de Marne, à Noisy-le-Grand (93) en passant par Bry-sur-Marne
- L'Altival, bus en site propre, sera créée et reliera Noisy-le-Grand à Sucy-Bonneuil
- Pour renforcer les mobilités douces déjà présentes le long de la Marne et dans certaines rues, l'offre de cheminements des piétons et vélos sera développée ainsi que la desserte des gares et des pôles avec la création d'itinéraires sécurisés, dans le cadre du plan vélo lancé en 2023 par la municipalité. Ce dernier prend en compte les projets de mobilité douce dans le territoire portés par la Métropole du Grand Paris et le Conseil départemental du Val-de-Marne.

## **1.2. Contexte socio-économique**

**Bry-sur-Marne Compte à ce jour** 1 477 entreprises privées et publiques dont un hôpital public, un hôpital privé, un institut Médico-Educatif (IME), un établissement et service d'aide par le travail (ESAT) ainsi qu'un foyer de l'enfance, représentant un nombre total de 7 397 salariés.

**Une situation stratégique qui permet le maintien d'une population active** : située à proximité d'importants pôles d'emploi (Paris, Marne-la-Vallée, Noisy-le-Grand, la Seine-Saint-Denis), 85% des actifs bryards travaillent en dehors du territoire communal.

**Une économie urbaine tournée vers le tertiaire** : le tissu économique est fortement tourné vers le tertiaire avec 60% des emplois dans le commerce, les transports et les services divers, 13% dans l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale. En 2023, 72% des entreprises sont dans le secteur du commerce, des transports et des services divers. La commune accueille un nombre important de TPE. En 2023, près de 269 créations d'entreprises ont été décomptées, dont 64% dans le commerce, les transports et autres services. Sur ces entreprises créées, 82% d'entre elles sont des entreprises individuelles.

**Un tissu économique prospère** avec de nombreuses entreprises pérennes (31% installées depuis 10 ans ou plus) et la présence de grandes entreprises, pourvoyeuses d'emplois (hôpital Saint-Camille, Truffaut, Centre commercial « les Armoiries » ...), Institut National de l'Audiovisuel (INA) dont 80% de ses agents habitent à moins de 5 km.

**La population** compte 66.5% de familles. 21.2% de la population appartient à la tranche des 30-59 ans. 70% de la population est active et 61% travaille dans un autre département. On compte en 2023, 2 723 enfants scolarisés (4 écoles maternelles publiques, 4 écoles élémentaires, 2 écoles privées hors contrat, 1 école et 1 collège privés sous contrat et 1 collège public) et 21% de retraités et d'inactifs.

Le niveau de vie est aisé (revenu annuel moyen : 31 400€). 64,5% des habitants sont propriétaires de leur logement. La Ville compte 15% de logements sociaux concentrés principalement sur les Hauts de Bry, (quartiers de l'Hôpital Saint Camille, des Coudrais et des Fontaines Giroux).

**Une dynamique de projets** dans le domaine économique va amener un développement de l'ensemble du secteur du Plateau sur les Hauts de Bry. Le contexte territorial socio-économique, est appelé à une évolution certaine avec un apport de population, renforcé par la réalisation du collège/lycée international sur la limite communale de Noisy-le-Grand.

### 1.3. Contexte culturel

L'enjeu de la culture pour Bry-sur-Marne a été inscrit dans le projet culturel de la Ville :

**« La culture est un enjeu essentiel pour l'ensemble des habitants. C'est un élément majeur de construction des individus : elle permet une ouverture sur les autres et aide à sortir de l'isolement. »**

La culture, étant avant tout un apport à l'humain, il est impératif de promouvoir une culture de proximité pour tous et pour chacun.

Six objectifs prioritaires ont été retenus :

1. Consolider l'offre culturelle proposée par le Conservatoire et parfaire les procédures qui y sont attachées ;
2. Pérenniser l'offre musicale du Théâtre créé et inauguré le 17 septembre 2021 ;
3. Démocratiser la culture sans renier la qualité artistique proposée à un public tant intergénérationnel que divers par ses origines sociales et culturelles ;
4. Apporter un soutien accru aux pratiques amateurs et à la création ;
5. Continuer à valoriser le patrimoine et à impulser le rayonnement de Bry à l'échelon national et international ;
6. Création du « Pôle Image » avec :
  - Un partenariat des « Studios de Bry » dont la capacité d'accueil va être doublée
  - La création d'un campus universitaire et le doublement du nombre d'étudiants accueillis par l'INA ;
  - La multiplication des partenariats envers les acteurs culturels de la Ville ;
  - Un partenariat avec le Collège International de la Photographie.

Bry-sur-Marne présente un paysage riche d'activités culturelles avec :

➤ **4 structures municipales :**

- Le Conservatoire à Rayonnement Communal Hector Berlioz : 420 élèves en 2023-2024 ;
- La Maison des Arts Etienne Audfray (ateliers d'art et de loisirs) : 616 élèves en 2023-2024 ;
- La médiathèque Jules Verne : 4252 inscrits en 2023-2024 ;
- Le musée Adrien Mentienne.

➤ **9 associations culturelles musicales :** Bry Harmonie Orchestra (BHO), Capriccio 94, Le Chœur de Malestroit, Dynamic Music Plus, Jazzin'Bry, Pause Musique Plus, les Violons de bry, Why Notes, Sweet Comédie.

➤ **3 lieux de diffusion en centre-ville :**

- L'Hôtel de Malestroit avec des salons d'exposition et un grand salon de 100 places pour des récitals, concerts de musique de chambre, auditions/concerts mensuels, Master-class, conférences ...
- Le Théâtre de Bry qui fut inauguré le 17 septembre 2021 compte 202 places assises + 6 places PMR. Il est équipé pour recevoir des spectacles professionnels et amateurs ;
- L'église Saint-Gervais-Saint-Prottais où sont donnés des concerts par des orchestres ayant un effectif important.

- **Une programmation réalisée par :**
- Les structures culturelles municipales de façon autonome, en partenariat entre elles ou avec d'autres services municipaux. Toutes les manifestations ville sont gratuites et libres d'accès.
  - Les associations culturelles.
  - Le Théâtre qui propose une programmation éclectique professionnelle tout au long de l'année (tarification sociale).

# Un établissement spécialisé d'enseignement artistique pour tous

## PRESENTATION

### 2.1. Historique de la structure

Pendant 30 ans, l'enseignement artistique à Bry-sur-Marne a été dispensé au travers de deux associations municipales loi 1901 :

- L'association « Conservatoire Intercommunal de musique et de danse le Perreux-Bry »
- L'association « Office culturel de Bry » pour la danse classique, jazz et contemporaine, le théâtre, les arts plastiques et décoratifs, la sculpture.

Par délibération du conseil municipal en date du **26 mars 2003**, il a été décidé la **création d'un Conservatoire Municipal de Musique** et la reprise en gestion directe de l'enseignement musical jusqu'alors assuré par l'association « Conservatoire Intercommunal de musique et de danse Le Perreux-Bry ».

Par arrêté en date du **13 février 2009**, le Ministère de la Culture a accordé le classement du Conservatoire de Musique Hector Berlioz de Bry-sur-Marne en Conservatoire à Rayonnement Communal.

Par arrêté en date du **7 novembre 2017**, le Ministère de la Culture a maintenu le classement du Conservatoire Hector Berlioz de Bry-sur-Marne en Conservatoire à Rayonnement Communal.

Par délibération du conseil municipal en date du **27 juin 2016**, ont été approuvés :

- **La demande renouvellement de classement du Conservatoire de Musique Hector Berlioz auprès du Ministère de la Culture ;**
- **Le projet d'établissement 2016-2023.**

Par délibération du conseil municipal en date du **1<sup>er</sup> juillet 2024**, ont été approuvés :

- **La demande de renouvellement de classement du Conservatoire à Rayonnement Communal Hector Berlioz auprès du Ministère de la Culture ;**
- **Le projet d'établissement 2024-2031.**

### Evolution de la structure en quelques chiffres :

- **En 2003-2004** : 24 enseignants, 18 disciplines individuelles, 10 disciplines collectives, 355 élèves, 129h40 hebdomadaires d'enseignement ;
- **En 2023-2024** : 33 enseignants et 1 accompagnatrice, 20 disciplines individuelles, 21 disciplines collectives, 420 élèves, 295h30 hebdomadaires d'enseignement dont 17h30 d'intervention en milieu scolaire (DUMISTE).

## **2.2. Rappel des missions générales assignées dans le 1<sup>er</sup> projet d'établissement**

En créant le Conservatoire de Musique Hector Berlioz, la ville de Bry-sur-Marne lui a assigné les missions suivantes :

### **A. Une mission pédagogique**

1. Afin que chacun trouve un épanouissement personnel dans la pratique de la musique selon son âge et ses goûts, le Conservatoire Municipal de musique devra :
  - Assurer un enseignement de qualité avec une grande diversité de disciplines instrumentales et vocales ;
  - Proposer l'apprentissage de la musique à travers une grande variété de styles ;
  - Permettre une bonne connaissance des différents vecteurs que sont la musique écrite, la tradition orale et l'improvisation.
2. Pour permettre à tous de trouver au Conservatoire de Musique un lieu privilégié d'échange, de convivialité, autour d'un objectif commun musical, il sera essentiel de développer les pratiques collectives instrumentales et vocales.
3. Afin de réaliser un enseignement homogène entre disciplines instrumentales, vocales et celles dites d'érudition, et dans l'objectif de permettre l'autonomie de chaque pratiquant, il devra mettre en place :
  - L'organisation du parcours des études selon le schéma d'orientation pédagogique du Ministère de la Culture,
  - Un suivi de la progression des élèves à travers un livret musical individuel.

### **B. Une mission d'éducation artistique et culturelle pour les jeunes**

En plus de l'enseignement dispensé dans ses locaux et afin de contribuer à la sensibilisation à la musique dès le plus jeune âge, le Conservatoire de Musique devra proposer aux enseignants des écoles élémentaires de la ville des projets appropriés, soit ponctuellement, soit sur une période définie.

### **C. Une mission de développement des pratiques amateurs**

Afin de permettre la pratique artistique musicale des amateurs, le Conservatoire de Musique devra :

- Ouvrir ses classes instrumentales et vocales au public adulte ;
- Permettre à travers tous les orchestres et chorales la participation d'amateurs ne suivant pas en même temps des cours individuels ;
- Chercher la diversité dans ses propositions de pratiques collectives.

## **D. Une mission de diffusion musicale et culturelle le plus large possible auprès de tous les publics**

Afin de toucher un large public, le Conservatoire de Musique devra :

- Proposer dans les différents lieux de rencontre de la ville des moments de musique produits par les élèves ou les professeurs, seuls ou en partenariat avec d'autres acteurs culturels de la ville, notamment en transversalité avec d'autres services municipaux,
- Aller au-devant des publics empêchés dans les maisons de retraite, les hôpitaux...

## **2.3. Un établissement en évolution constante depuis son classement en Conservatoire à Rayonnement Communal en 2009, renouvelé en 2016**

### **2.3.1 Bilan pédagogique 2016-2023**

#### **2.3.1.1. Missions pédagogiques :**

##### **A. Assurer une grande diversité de disciplines instrumentales et vocales**

- **20 disciplines individuelles enseignées ont été mises en place progressivement**, réparties dans 7 départements :
  - Sensibilisation et développement et musicale,
  - Cordes Frottées
  - Vents,
  - Chant et pratique collective vocale
  - Instruments polyphoniques
  - Percussions, Jazz et MAO
  - Pratiques collectives

*Cf. tableau des disciplines par départements dans projet pédagogique*

##### **B. Proposer l'apprentissage de la musique à travers une grande variété de styles**

- La grande diversité des disciplines instrumentales et vocales proposées permet à chacun de s'épanouir dans sa pratique ;
- Les professeurs abordent dans leur enseignement toutes les facettes du répertoire de leur instrument, de la musique ancienne aux musiques du monde et musiques actuelles.

*Cf. projet pédagogique*

##### **C. Transmettre à travers la musique écrite, mais aussi la tradition orale et l'improvisation**

- **Mise en place d'ateliers permettant la transmission orale et improvisée** : ateliers improvisation jazz (2003), ateliers djembés-percussions africaines (2004), devenus percussions du monde (2014), atelier improvisation clavier (2009), ateliers de chant musiques actuelles (2015), atelier Batucada percussions Brésiliennes (2023) ;



- **Possibilité pour tous les professeurs d'introduire des moments d'improvisation non idiomatique** suite à une formation spécifique suivie par l'ensemble de l'équipe pédagogique.

#### **D. Développer les pratiques collectives instrumentales et vocales**

La dynamique pour développer et diversifier les propositions de pratiques collectives a été constante, favorisée par les transversalités entre les différentes disciplines :

- 10 propositions en **2003-2004**, année de création de l'établissement ;
- 21 propositions en **2023-2024** dont 5 nouveaux ateliers ouverts et 1 orchestre symphonique :
  - L'atelier de percussions symphoniques 2008
  - L'atelier d'improvisation clavier 2009
  - L'ensemble de violons 1<sup>er</sup> cycle en 2010
  - Les ateliers de chant musiques actuelles à la rentrée 2015.
  - L'orchestre Symphonique de Bry (OSB) en 2019
  - L'atelier Batucada, percussions Brésiliennes (2023)

Les orchestres, ateliers et ensembles sont ouverts aux élèves du Conservatoire à Rayonnement Communal, mais aussi à tous les musiciens amateurs qui ne sont pas inscrits dans un cours individuel et ce après avis du professeur responsable de l'activité.

Les ateliers percussions du monde, chant musiques actuelles et les ensembles vocaux sont ouverts à tous sans études musicales préalables.

*Cf : présentation des disciplines par départements dans projet pédagogique*

#### **E. Organiser le cursus des études selon le schéma d'orientation pédagogique du Ministère de la Culture**

Dès la création de l'établissement, les études ont été organisées en cycles.

Depuis 2009, ont été mis en place en plus du cursus général :

- Un parcours adulte ;
- Un parcours adulte en poursuite de scolarité pour les élèves de 18 ans dans l'année du Bac ;
- Un parcours personnalisé 16/18 ans, pour répondre à la diminution du temps personnel consacré à la pratique musicale des futurs bacheliers ;
- Un hors cursus pour les disciplines collectives ;
- Un niveau initiation formation musicale, précédent le cycle I, a été organisé en 2008, parallèlement à l'ouverture des « ateliers découverte des instruments » pour les enfants scolarisés en CP.

*Cf. : règlement des études et dans projet pédagogique, département sensibilisation et développement musical*

### **2.3.1.2. Mission d'éducation artistique et culturelle pour les jeunes**

Afin de faire découvrir l'univers musical au plus grand nombre d'enfants et de jeunes de la ville, le Conservatoire à Rayonnement Communal a développé des propositions d'enseignement et des projets spécifiques :

#### **A. Petite enfance au sein du Conservatoire**

- Eveil musical

Les cours s'adressent aux enfants à partir de 3 ans, dès leur scolarisation.

L'enseignement est en adéquation avec les apprentissages des trois sections de l'école maternelle.

Il existe un niveau par année de maternel :

- 1 cours de 45 minutes pour les enfants en petite section (12 maximum)
- 1 cours de 45 minutes pour les élèves en moyenne section (14 maximum)
- 1 cours de 1h pour les élèves en grande section (16 maximum)

*Cf. Projet pédagogique, département sensibilisation et développement musical*

#### **B. Enfance**

- 2 Intervenants dans les écoles élémentaires

Depuis 2010, un professeur titulaire du DUMI intervient dans deux écoles élémentaires de la Ville et depuis 2018 un second a été recruté pour permettre à l'ensemble des écoles de la Ville de bénéficier d'interventions scolaires « musique ».

Ils travaillent en étroite collaboration avec les équipes enseignantes et finalisent des projets annuels spécifiques avec des restitutions publiques pour les familles. Plus de 860 enfants sont concernés.

Les professeurs du Conservatoire sont présents eux aussi en participant aux restitutions finales et en accompagnant les élèves en direct.

Il a été donné en 2022 par exemple, « Le pays des arbres » conte musical de Bernard Col, avec piano et trio à vent.

*Cf. : Projet pédagogique, département sensibilisation et développement musical*

- Concerts pédagogiques

Depuis 2019, les professeurs du conservatoire dirigé par le directeur, donnent un concert pour tous les élèves scolarisés de la Ville. Celui-ci se tient au Gymnase Félix Faure et rassemble près de 1200 élèves en 4 sessions dans la même journée, 2 le matin et 2 l'après-midi.

Les écoles une fois informées, doivent s'inscrire auprès du secrétariat du conservatoire pour réserver leurs créneaux. Leur a été présenté :

- *Pierre et le loup de Sergèï Prokofiev*
- *Le chat botté de Alesandro Sormani*
- *L'histoire de Babar de Francis Poulenc*
- *Les Musiciens de Brême de Alesandro Sormani*

Toutes ces œuvres ont la particularité d'allier théâtre et musique. Un comédien professionnel assure la narration de l'histoire illustrée par la musique, rendant le spectacle plus vivant.

Après chaque représentation, une présentation d'instrument est organisée par les musiciens présents sur scène pour le plus grand bonheur des enfants.

- Animations scolaires

Chaque année, le Conservatoire à Rayonnement Communal propose aux écoles de la Ville de recevoir leurs élèves dans le Grand Salon de l'Hôtel de Malestroit pour leur proposer des animations musicales assurés par les professeurs.

Différentes thématiques sont abordées : présentation des instruments par famille, de l'orchestre, de la musique baroque, de la renaissance...

### **C. Intégration d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes en situation de handicap**

Depuis 2009, les ateliers musique et handicap accueillent des enfants à partir de l'âge de 5 ans, des adolescents et de jeunes adultes, porteurs de handicaps tels qu'autisme, trisomie 21.

Le professeur en charge de ces ateliers, en plus d'une expérience acquise dans des centres spécialisés, a reçu une formation complémentaire sur site auprès de l'association MESH (Musique Et Situation de Handicap).

*Cf : Attestation de formation en annexe*

Chaque enfant ou jeune reçoit un enseignement adapté suivant les spécificités de son handicap. Ces séances hebdomadaires sont particulièrement appréciées des élèves et de leur famille qui les accompagnent et sont en contact permanent avec l'enseignant.

Suivant la situation, les élèves sont pris en charge individuellement ou en atelier à plusieurs. Les parents ressentent des bénéfices dans l'évolution et le comportement de leurs enfants.

Outre la proposition d'intégration des personnes en situation de handicap, le professeur a un souci d'inclusion de ses élèves. Aussi, il peut leur proposer d'accompagner d'autres classes, soit instrumentale, soit de formation musicale.

L'ensemble de l'équipe pédagogique a aussi reçu une formation spécifique auprès de l'association MESH afin de leur permettre d'accueillir certains de ces enfants dans des auditions de classe ou autres projets.

### **D. Accueil d'enfants en partenariat avec l'association « Le ColiBry, épicerie solidaire »**

Depuis 2012, dans le cadre d'ateliers de sensibilisation et de découverte d'instruments, le Conservatoire à Rayonnement Communal accueille à titre gratuit, pour une année scolaire, des enfants dont les familles nous sont dirigées par les services sociaux et inscrites à l'association « Le ColiBry épicerie solidaire ». Il s'agit d'une association d'épicerie solidaire qui accueille des familles en difficultés financières ponctuelles ou récurrentes et qui peuvent faire leurs courses dans les locaux de l'association en ne payant que 10 % du prix réel des denrées alimentaires. L'argent ainsi économisé doit servir à un projet familial.

L'inscription de ces enfants, se fait par l'intermédiaire de l'association « Le ColiBry épicerie solidaire ». En début d'année la présidente de l'association est informée des places disponibles pour des familles éventuelles, et un bulletin d'inscription est édité pour finaliser cette inscription. A cet effet, les instruments leur sont prêtés.

*Cf. en annexe : Convention de partenariat avec l'association « Le ColiBry épicerie solidaire »*

#### **F. Partenariat avec la Philharmonie de Paris dans le cadre de : « Piano Orchestra »**

Depuis janvier 2020 une partie des élèves des classes de piano participent au projet « Piano Orchestra » organisé par C. Fonlupt, professeur de piano au CRR de St Maur et la Philharmonie de Paris. Ce projet musical permet à nos jeunes artistes de se produire sur la scène de cette grande salle Parisienne, sous la direction d'un chef d'orchestre.

Tous les styles de musique sont abordés.

Les pièces choisies sont travaillées dans chacun des conservatoires, des répétitions sont organisées et hébergées à tour de rôle dans les établissements faisant partie du projet. *In fine* un concert est donné dans la grande salle de la Philharmonie.

Un projet équivalent toujours à la philharmonie de Paris a eu lieu le 9/6/2019, intitulé « 1001 flûtes » et a permis à une quinzaine d'élèves du Conservatoire de Bry de jouer sur cette scène mythique encadrés par leurs professeurs.

### **2.3.1.3. Une mission de développement des pratiques amateurs**

#### **A. Ouvrir les classes instrumentales et vocales au public adulte**

Depuis la création du Conservatoire de Musique Hector Berlioz en 2003, les adultes sont accueillis dans toutes les disciplines individuelles.

Les pratiques collectives leur sont aussi accessibles.

Le parcours adulte mis en place prend en compte les spécificités suivantes :

- Parcours adulte débutant en cours individuels instrumentaux, 2 possibilités :
  - L'adulte rentre en cursus général : 30 minutes de cours individuel, formation musicale, pratique collective et a l'obligation de passer les évaluations de fin de cycle.
  - L'adulte rentre en « parcours adulte » pour adulte débutant en cours individuels instrumental (hors chant lyrique et piano jazz) : Cursus de 5 ans renouvelable en fonction des places disponibles au moment des inscriptions, avec formation musicale et pratique collective s'il le désire.

Au-delà des 5 ans, si les cours individuels sont impossibles pour raison d'effectifs ou par choix personnel, l'adulte a accès à la pratique collective de son choix, sur avis du professeur en charge de l'activité.

- Parcours adulte en poursuite de scolarité :  
Possibilité pour les lycéens ou étudiants de plus de 18 ans de continuer leur scolarité dans le cursus général ou dans le parcours adulte.

*Cf. règlement des études*

**B. Permettre à travers tous les orchestres et chorales la participation d'amateurs ne suivant pas obligatoirement des cours individuels.**

- L'ensemble des pratiques collectives, orchestres, ateliers et ensembles sont accessibles à tous sans obligation d'inscription à un cours instrumental ou vocal, et sur avis du professeur responsable de l'activité.
- Les ateliers percussions du monde, les ateliers de chant musiques actuelles et les ensembles vocaux sont ouverts à tous sans étude musicale préalable.

En 2023/2024 : Les pratiques collectives représentaient 193 élèves adultes et enfants confondus.

**C. Chercher la diversité dans ses propositions de pratiques collectives**

Toutes les pratiques collectives proposées recouvrent une grande variété d'esthétiques, de répertoires avec des formations très différentes, du duo à l'orchestre et au chœur. Elles sont avant tout des lieux de partage musical où différentes générations se retrouvent autour d'un objectif commun.

Les professeurs en charge de ces pratiques collectives font des adaptations et des arrangements pour permettre à leurs musiciens de prendre plaisir à découvrir de nouveaux répertoires ou à jouer des pièces connues.

Les projets artistiques de ces ensembles, orchestres et ateliers leur permettent de regrouper leurs effectifs, d'agrandir le champ de leurs réalisations et d'inviter d'autres classes comme la formation musicale à se joindre à eux.

*Cf. projet pédagogique - dossier diffusion artistique*

**2.3.1.4. Une mission de diffusion musicale et culturelle la plus large possible auprès de tous les publics**

Dans le cadre de sa mission de diffusion musicale, le Conservatoire à Rayonnement Communal contribue à la vie culturelle de la commune en proposant chaque année une programmation tous publics très diversifiés dans différents lieux de la Ville : le Théâtre de Bry, l'église Saint-Gervais-Saint-Protais, la chapelle de l'Institut Saint-Thomas, la chapelle de l'Hôpital Saint Camille, la médiathèque Jules Verne, l'espace Maurice Joron, le square de Lattre de Tassigny, le Grand Salon de l'Hôtel de Malestroit (auditorium du Conservatoire), le Parvis de l'Hôtel de Ville, et lors du Festival nautique « Marne en Vogue ».

Toutes les manifestations culturelles organisées par la ville, dont celles du Conservatoire à Rayonnement Communal, sont gratuites et libre d'accès.

**La programmation annuelle comporte :**

- Des auditions de classe en transversalité entre les classes instrumentales, vocales, individuelles et collectives et des auditions/concert mensuelles regroupant toutes les disciplines enseignées au conservatoire permettant aux enfants comme aux adultes de s'exprimer sur scène le plus souvent possible.

- Des concerts de professeurs ;
- Des concerts et des animations pour les enfants scolarisés dans la Ville ;
- Des projets en partenariat avec des services municipaux :
  - La médiathèque Jules Verne ;
  - Le musée Adrien Mentienne ;
  - Le service fêtes et animation pour des « projets ville » ;
  - Les ateliers d'art ;
  - Le service enfance ;
  - Le service jeunesse et sport (pour le Sidaction).
- De nombreux projets en partenariat avec :
  - Des associations culturelles locales ;
  - La philharmonie de Paris ;
  - Des établissements d'enseignements artistiques du Val-de-Marne : Nogent-sur-Marne, Villiers-sur-Marne, Le Perreux-sur-Marne, Créteil, Saint Maur des Fossés, etc. et des départements 93, 95, 77.

- 3 ou 4 concerts par an pour les différents ensembles, orchestres et chœurs du Conservatoire.

Depuis sa création, l'établissement est toujours allé au-devant des publics dit empêchés et a développé le « hors les murs ». Ainsi, les élèves et leurs professeurs, tous volontaires, vont donner régulièrement des moments musicaux dans les maisons de retraite et les hôpitaux publics :

- Chaque année, 3 à 4 moments musicaux sont programmés dans les deux maisons de retraite situées sur le territoire de la commune, la Fondation Favier et la maison de retraite des Pères Blancs, mais aussi dans des établissements extérieurs à Bry, ainsi qu'au Théâtre municipal.
- A l'Hôpital Saint Camille, des mini-concerts sont donnés dans les services acceptant ce type de manifestations culturelles au sein du milieu hospitalier ;  
D'autres concerts sont aussi organisés dans la chapelle de l'hôpital pour les malades et leur famille ainsi que pour le personnel de l'hôpital.

En solo, en ensembles ou en orchestres, l'ensemble des élèves (enfants, adolescents ou adultes) et des professeurs vont toujours avec plaisir à la rencontre de résidents ou des malades pour leur offrir à travers la musique un moment privilégié de partage et d'échange.

# LA GOUVERNANCE

Les deux instances de concertation précisées dans le schéma d'orientation pédagogique sont en place au sein de l'établissement.

## 3.1 Le conseil pédagogique

Instance centrale de la vie de l'établissement, il est composé du Directeur et des professeurs coordinateurs des sept départements pédagogiques. Il se réunit au moins une fois pendant chaque période de cours, à l'invitation de la direction.

Cette instance de concertation permet à la direction d'informer et d'impliquer les collègues dans la marche de l'établissement, et aux professeurs coordinateurs d'être le relais entre leurs collègues et la direction.

Il se déroule selon l'ordre du jour établi pour la séance. Il peut porter sur toutes les activités pédagogiques et artistiques de l'établissement, à l'initiative de la direction ou des départements.

Le conseil pédagogique peut statuer sur toutes les questions liées à la scolarité (cursus, organisation des cours, projets pédagogiques, évaluations des élèves), et au-delà tout ce qui peut concerner la vie de l'établissement.

*Cf. compte rendu des deux dernières réunions dans questionnaire et pièces complémentaires*

### Les départements :

Il y a 7 départements pilotés par un professeur coordinateur, qui regroupent l'ensemble des disciplines et des enseignants par spécialité. Ils constituent l'ossature centrale de la structuration de l'équipe pédagogique.

Le professeur coordinateur réunit régulièrement les professeurs de son département autour soit d'une thématique propre à ce secteur, d'un projet artistique en transversalité, d'un sujet commun à tout l'établissement ou toute autre problématique qui intéresse son département.

A noter : un enseignant peut intervenir dans deux départements suivant ses spécialités.

En 2019 à l'arrivée du nouveau directeur et à sa demande de créer le chœur d'adultes « Voci d'Oro » et l'Orchestre Symphonique de Bry OSB, les départements ont été remaniés au cours d'une réunion du conseil pédagogique pour aboutir à :

### **1 Le département sensibilisation et développement musical**

- Eveil musical,
- Ateliers découverte des instruments,
- Formation musicale,
- Ateliers musique et handicap,
- Interventions en milieu scolaire.

## **2 Le département cordes frottées**

- Violon,
- Alto,
- Violoncelle,
- Contrebasse.

## **3 Le département vents**

- Flûte à bec, Traverso
- Flûte traversière,
- Hautbois,
- Clarinette,
- Saxophone,
- Trompette.

## **4 Le département chant et pratiques collectives vocales**

- Chant lyrique,
- Ateliers chant musiques actuelles,
- Chœur enfants « les croq' notes »,
- Chœur d'adultes Voci d'Oro.

## **5 Le département instruments polyphoniques**

- Piano
- Clavecin
- Orgue/ improvisation clavier
- Harpe
- Guitare
- Accordéon

## **6 Le département percussions, Jazz et MAO**

- Batterie,
- Ateliers percussions du monde,
- Atelier percussions symphoniques,
- Piano jazz,
- Formation Musicale Jazz, Histoire du Jazz,
- Atelier Miles Davis Cycle 1,
- Atelier John Coltrane Cycle 2 et 3,
- MAO.

## **7 Le département des Pratiques collectives**

- Ensemble de violons 1<sup>er</sup> cycle,
- Orchestre à cordes 1<sup>er</sup> cycle,
- Orchestre d'harmonie 1<sup>er</sup> cycle,



- Orchestre d'harmonie 2<sup>nd</sup> et 3<sup>ieme</sup> cycle,
- Ensemble de saxophones,
- Orchestre symphonique de Bry (OSB),
- Musique de chambre,
- Ensembles de musique ancienne,
- Ensembles de guitares,
- Ensemble de flûtes traversières.

### **3.2 Le conseil d'établissement**

Instance de concertation, de réflexion et d'information, il représente un temps de rencontre entre élus, professeurs et usagers. Le conseil d'établissement n'a pas de rôle délibératif mais consultatif et peut formuler auprès de la direction toute proposition concernant l'évolution de l'établissement.

Il se réunit au moins une fois par an et fait le point avec la direction sur la réalisation et les ajustements éventuels du projet d'établissement.

Il est composé des membres suivants :

Membres de droit

- Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à la culture le représentant
- Le directeur général des services et ou la directrice du pôle des services à la population
- Le directeur du conservatoire à rayonnement communal Hector Berlioz.

Membres élus

- Les représentants des professeurs titulaires et non titulaires,
- Les représentants des parents d'élèves,
- Les représentants des élèves majeurs.

### **3.3. Autres outils de concertation**

#### **3.3.1. Les réunions pédagogiques plénières**

Afin de favoriser la cohésion de l'équipe pédagogique, la direction réunit l'ensemble des professeurs deux fois par année scolaire. Elles ont lieu un mois après la reprise des cours (octobre) et en fin d'année scolaire (début juillet). Elles permettent à la direction de faire un point complet sur la rentrée ou l'année écoulée suivant le cas.

Elles sont aussi un moment d'échange entre des collègues qui enseignent sur des jours différents et (ou) qui ne font pas partie d'un même département. Chacun est invité à prendre la parole afin de s'exprimer sur tout sujet qui lui tient à cœur, d'ordre pédagogique, artistique ou organisationnel. Les échanges qui s'en suivent font très souvent avancer des problématiques communes.

#### **3.3.2. Les rendez-vous individuels**

En plus des évaluations annuelles, la direction est à l'écoute personnelle des enseignants et les invite, lorsqu'ils le souhaitent, à s'entretenir avec elle pour toute demande particulière ou problématique rencontrée dans le cadre de leurs missions.

# LES RESSOURCES

## 4.1. Les ressources humaines

### 4.1.1. L'équipe pédagogique

En 2023-2024, elle est composée de 34 enseignants :

- 10 enseignants titulaires sur le grade d'assistant principal d'enseignement artistique de 2<sup>ème</sup> classe et d'assistant principal d'enseignement artistique de 1<sup>ère</sup> classe ;
- 3 enseignants titulaires sur le grade de professeur d'enseignement artistique dont 2 en période de stagiérisation ;
- 15 enseignants en CDD ;
- 4 enseignants en CDI ;
- 2 enseignants en activité accessoire.

Cette équipe pédagogique est stable, le renouvellement se faisant suite aux départs en retraite ou à la réussite au concours de professeur d'enseignement artistique.

9 professeurs n'ont que la ville de Bry sur Marne comme employeur, dont 2 à temps complet, 25 professeurs sont employés par une ou deux autres collectivités territoriales.

Il est à remarquer que depuis 2003, l'évolution de cette équipe pédagogique a été constante car :

- Le nombre de titulaires a augmenté de 2 à 13 enseignants, 6 d'entre eux ayant été intégrés en 2016 et 2022 après leur réussite à l'examen professionnel,
- Le nombre de CDI est passé de 3 à 4,
- Le nombre de professeurs en activité accessoire a diminué de 7 en 2003 à 2 en 2023.

*Cf. en annexe : équipe pédagogique*

### 4.1.2. L'administration

Elle est composée du directeur, en charge du Conservatoire à Rayonnement Communal et de l'équipe pédagogique qui s'y rattache mais aussi du bâtiment qui abrite le conservatoire et qui accueille en son sein des salons d'expositions temporaires.

Quatre agents composent le reste de l'équipe administrative :

- 1 assistante du directeur,
- 1 secrétaire chargée plus spécifiquement de l'accueil
- 2 agents techniques/ régisseurs assurant l'entretien du bâtiment, les installations et désinstallation nécessaire lors de toutes les manifestations et programmation du conservatoire ainsi que la mise en place de toutes les expositions.

### 4.1.3. La formation

Tous les professeurs se forment individuellement au cours de leur carrière.

Tous les ans un plan de formation leur est proposé et chacun a la possibilité de s'inscrire auprès du CNFPT ou d'autres organismes privés, aux formations qui l'intéresse.

Le service formation après avoir analysé le bien-fondé de la formation demandée, valide cette dernière.

## 4.2. Les moyens matériels

### 4.2.1. Les budgets

#### 4.2.1.1. Les budgets Ville – Culture – Conservatoire à Rayonnement Communal

- En 2023, le budget global de la ville en fonctionnement s'est élevé à **33 098 589 €**
- En 2023, la part consacrée à la culture (structures municipales et associations) a été de **2 393 292 €**, soit **7,2 %** du budget total en hausse de **0,38 %** depuis 2015
- En 2023, le coût global du Conservatoire à Rayonnement Communal a été de **872 138 €** (masse salariale coût chargé et budget propre en investissement et fonctionnement), soit **36 %** du budget culture.

#### 4.2.1.2. Le budget du Conservatoire à Rayonnement Communal

Le budget en investissement et fonctionnement hors ressources humaines de l'établissement est consacré à ses besoins propres. Les dépenses concernant le personnel, les besoins en logistique, informatique, communication, juridique sont inscrites sur les budgets des services prestataires correspondants.

- **Budget en investissement**

Consacré à l'achat d'instruments de musique, son montant est variable.

Il a été par exemple de **2 250 € en 2019**, de **23 295 € en 2020** pour l'achat de 5 pianos, de **9 500 € en 2021** pour l'achat d'une timbale et d'un vibraphone et de **31 556 € en 2022** pour l'achat d'une grande harpe à pédale et d'un orgue électronique. Et de **1 981 € en 2023** pour l'achat d'une clarinette, d'un piccolo et d'un violon entier.

Depuis 2014, les achats en investissement sont réservés aux instruments de plus de 500 €. Les autres achats se font sur le budget en fonctionnement.

**En 2023**, le montant du budget en investissement a été de **850 €** pour l'achat d'une flûte à bec basse. Les autres achats prévus pour des instruments étant d'un montant de 500 € et moins, ils ont été effectués sur le budget en fonctionnement.

- **Budget en fonctionnement**

Il correspond aux achats pour les fournitures de petit équipement (petits instruments d'éveil musical, instruments de moins de 500€, pupitres...), les partitions, livres, CD et DVD, journaux professionnels,

l'entretien et la réparation des instruments, les transports d'instruments, les cotisations et taxes.

En **2023**, le montant du budget en fonctionnement a été de **11 530 €**.

*Cf. en annexe Budgets*

- **Les recettes**

En **2023**, les recettes se sont montées à **130 434 €**.

Le montant des droits d'inscription est révisé chaque année en fonction de l'inflation. Il est calculé avec une tarification sociale contenant des réductions pour les familles, les étudiants, les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires du RSA.

*Cf. Questionnaire et pièces complémentaires*

#### **4.2.2. Heures hebdomadaires d'enseignement et masse salariale**

##### **4.2.2.1. Le nombre d'heures d'enseignement**

En 2003 à la création du Conservatoire, le nombre d'heures d'enseignement était de 149h10. Il n'a cessé de croître depuis, suite à l'augmentation du nombre d'inscrits et de la création de cours individuels ou de pratique collective.

Depuis 2019, ce nombre a augmenté successivement :

1. 2018 : 274h25 (+ 4h)
2. 2019 : 286h (+ 11h45)
3. 2020 : 289h30 (+ 3h30)
4. 2021 : 292h55 (+3h25)
5. 2022 : 293h40 (+1h15)
6. 2023 : 294h50 (+ 1h10)

Soit une augmentation de 7,38% d'heures d'enseignement entre 2018 et 2023.

Remarque : Il est demandé chaque année pour des raisons budgétaires, de garder à la marge le volume d'heures hebdomadaires de l'année passée. Cependant en 2019 sur décision politique, une augmentation exceptionnelle de 11h75 a été consenti pour la création du Chœur d'adulte « Voci d'Oro », de l'Orchestre Symphonique de Bry (OSB) et des ateliers de MAO.

*Cf en annexe : heures hebdomadaires d'enseignement*

##### **4.2.2.2. La masse salariale**

En 2023, les charges de personnel se sont élevées à **858 627 €** en coût chargé (salaires profs et agents administratifs - charges - formation - heures supplémentaires - heures de jury).

*Cf en annexe : masse salariale*

##### **4.2.3. Les locaux**

Les cours, concerts et auditions sont donnés à l'Hôtel de Malestroit qui abrite le Conservatoire. Cet édifice a été rénové pour un montant de **850 000 €** entre 2019 et 2020. Cela a permis à ce lieu classé monument historique, de répondre aux exigences techniques correspondantes à un établissement d'enseignement et de diffusion de la musique.

#### 4.2.3.1. L'Hôtel de Malestroit



Façade de l'Hôtel de Malestroit, Grande rue du Général de Gaulle



Blason de la Ville, « Mout Viel que Paris »

Résidence en Ile-de-France au XIV<sup>e</sup> siècle de l'évêque de Nantes et chancelier de Bretagne, Jean de Malestroit, ce manoir dit Hôtel de Malestroit dont les bâtiments actuels remontent à la fin du XVII<sup>e</sup> et au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, a été restauré en 1975 puis en 2019/2020.

Idéalement situé en centre-ville, face à l'Hôtel de Ville et à côté de l'église, il est à la fois le Conservatoire de musique de la ville mais aussi un lieu de diffusion (Concerts, Auditions, Spectacles) et d'expositions éphémères.

Il accueille également les ateliers municipaux de danses, yoga et assouplissement ainsi que associations culturelles musicales.

Plus précisément :

- Conservatoire à Rayonnement Communal Hector Berlioz : 420 élèves physiques en 2023-2024, 294h50 hebdomadaires d'enseignement ;
- 35 à 45 concerts sont donnés au sein du Conservatoire et hors les murs par an;
- Les expositions sont au nombre de 4 à 5 par an pour une durée de 3 à 5 semaines chacune, recevant entre 1000 à 1500 personnes sur la période ;
- 3 associations culturelles hébergées pour des cours de chorale et violon.

Pour ses cours en propre, le Conservatoire à Rayonnement Communal dispose :

- Au rez-de-chaussée surélevé, d'un Grand Salon (auditorium) destiné à la programmation de concerts ou d'auditions (120 places) et dont la façade coulissante, donnant sur le Jardin Paul Berthet, permet l'organisation de spectacles en plein air.



*Depuis le Jardin Paul Berthet, vue sur la façade coulissante*

Il dispose d'un éclairage professionnel et d'obturation des fenêtres lui permettant d'être une salle de spectacle à part entière ;



*Hall d'entrée, vue sur cour intérieure*



*Vue intérieure du Grand Salon*



*Depuis le Jardin Paul Berthet, Grand Salon avec façade ouverte*

- Au rez-de-chaussée 3 salles de cours et au 2<sup>e</sup> étage 10 salles dont 2 salles de danse et 1 salle des professeurs.
- Autour de la cour intérieure, 4 salles de cours.
- A droite du bâtiment en rez-de-chaussée l'administration avec un pôle accueil et 2 bureaux : 1 pour le Directeur et l'autre pour l'assistante du directeur et la secrétaire chargée d'accueil du public, puis le bureau des 2 agents techniques.

*Cf : plans joints dans documents administratifs*

#### 4.2.3.2. Autres lieux

- **Le Théâtre de Bry**, lieu de diffusion de 208 places où se déroulent une programmation théâtrale professionnelle et amateur, ainsi que différents spectacles des associations de la Ville et le concert annuel des professeurs ;
- Ecoles Etienne de Silhouette, Louis Daguerre, Paul Barilliet et Henri Cahn ;
- Maison de l'enfance ;
- EHPAD Favier et des Pères Blancs ;
- Eglise Saint-Gervais-Saint-Protais.



# ANALYSE STRATEGIQUE

## 5.1 Points forts

La politique volontariste de la ville en faveur de la culture a permis la présence sur le territoire de la commune de cet établissement spécialisé d'enseignement et de diffusion artistiques, bien ancré dans le paysage culturel depuis plus de 20 ans. Le Conservatoire à Rayonnement Communal est un atout pour l'évolution de la politique culturelle de la Ville « la culture pour tous » : il en est un des leviers directs pour sa mise en œuvre.

### 5.1.1. Indicateurs qualitatifs

#### 5.1.1.1. Adéquation entre la politique culturelle municipale, l'offre de service public de l'établissement et les besoins du territoire concerné.

Depuis sa création en 2003 et en continuité après son classement en 2009 et son renouvellement en 2016, l'établissement connaît une évolution constante des activités pédagogiques et artistiques, correspondant à l'évolution d'ouverture à de nouveaux publics, souhaitée par l'autorité territoriale :

- De nouvelles formes pédagogiques comme l'improvisation et le renforcement de la pratique collective à l'intérieur même de l'apprentissage instrumental ont été développées ;
- De nouvelles offres ont été mises en place : ateliers découverte des instruments (2008), ateliers de chant musiques actuelles (2015), création du chœur d'enfants « les Croq'notes » (2017), création de l'Orchestre Symphonique de Bry (2019), du chœur d'adultes « Voci d'Oro » (2019), ouverture de l'Atelier de MAO (2020), création d'une batucada Brésilienne (2023).

L'évolution positive des niveaux des élèves et leur envie de continuer à progresser dans les cycles II et III, grâce au dynamisme et à la qualité des enseignants, permet une diversification des propositions pour toutes les manifestations musicales offertes aux habitants. Le conservatoire donne un nombre important de concerts et spectacles en son sein et hors les murs au profit de la population.

#### 5.1.1.2. Un rôle éducatif et culturel

Le Conservatoire à Rayonnement Communal a affirmé sa mission de proximité culturelle par :

- L'enseignement musical en école élémentaire avec une augmentation du volume horaire hebdomadaire alloué, passant de 10 h en 2010 à 17h30 depuis 2021 ;
- Les concerts pédagogiques pour les scolaires, de la maternelle au collège ;
- L'accueil constant des adultes dans toutes les disciplines individuelles, en tant que débutants ou en poursuite de scolarité, et les pratiques collectives : 76 inscrits en 2023 - 2024, soit 18 % du nombre d'élèves.
- Il est à noter que le personnel administratif et pédagogique est très expérimenté et investi. Il y a peu de mouvements de personnel, sauf créations de postes (ouvertures de classes instrumentales, nouvelles pratiques collectives...)



### 5.1.1.3. Un rôle social

- L'ouverture d'ateliers musique et handicap (2009) ;
- La Municipalité a mis en place une tarification sociale pour l'accès aux cours du conservatoire ;
- La diffusion artistique hors les murs, accessible à tous avec entrée libre, réalisée par les élèves et les professeurs en tant qu'artistes musiciens, dans les maisons de retraite et à l'hôpital ;
- Les partenariats avec des structures sociales pour l'accueil d'enfants suivis :
  - Par l'association « Le Colibry, épicerie solidaire » qui s'occupe de familles qui ont des difficultés financières ponctuelles ;
  - Par « La maison de l'enfance » de la Fondation Bellan qui a en charge des enfants retirés à leur famille par décision de justice.

### 5.1.1.4. Les locaux d'enseignement

Au moins 900 personnes se croisent tout au long de la semaine dans l'hôtel de Malestroit : les élèves inscrits au Conservatoire et leurs accompagnateurs, les adhérents des associations, les visiteurs (individuels et scolaires) venus pour les expositions et le public pour les auditions, concerts ou spectacles, ainsi que les cours de danses, yoga et assouplissement des ateliers municipaux.

Cette vie culturelle intense, regroupée dans un seul lieu en centre-ville :

- a. Permet l'identification de l'hôtel de Malestroit comme lieu culturel central par les habitants et leur attachement à y venir,
- b. Est une richesse par la proximité entre l'enseignement musical et tous les artistes qui exposent dans les salons prévus à cet effet permettant des échanges pour des projets transversaux,
- c. Facilite l'élaboration d'une saison artistique variée.

### 5.1.2. Indicateurs quantitatifs

- Un nombre d'élèves stable sur les cinq dernières années : entre 400 et 420,

*NB : La période du COVID, a entraîné une baisse des inscriptions qui a été rattrapé ces 2 dernières années.*

- Des niveaux en progression avec des élèves en cycles II et III qui sont pour certains lycéens ou étudiants.

En 2023-2024 : 79 en cycle II et 21 en cycle III :

- Fréquentation remarquable

La moyenne nationale de fréquentation d'un Conservatoire à Rayonnement Communal pour une ville de 15000 habitants s'établit entre 1,2% (moyenne basse) et 1,7% (moyenne haute) de ses habitants soit entre 180 et 255 inscrits.

A Bry-sur-Marne, ville de **17 592 habitants (2023)**, le **nombre d'inscrits** au Conservatoire à Rayonnement Communal est de **420 pour 2023-2024**. La fréquentation de cet établissement correspond donc à **2,4 %** de ses habitants.

A noter : 861 élèves (écoles élémentaires) bénéficient par ailleurs de l'enseignement dispensé par deux enseignants titulaires du DUMI rattachés à l'équipe pédagogique du CRC.

- Coût moyen d'un élève

Le coût moyen d'un élève est calculé sur la base de la masse salariale coût chargé moins les recettes perçues issues des inscriptions, sur le nombre d'élèves total.

**Le coût moyen d'un élève au conservatoire à rayonnement communal est de 1 736 € / année de formation.**

Pour comparaison : moyenne nationale pour un CRC est de 1 700€ à 1 900€ par élève.

## 5.2. Points faibles

### 5.2.1. Les lieux de diffusion

- a. **Le Grand Salon Anne Robert-Cambresy**, situé dans l'Hôtel de Malestroit (90 places) est adapté pour accueillir les auditions de classe (en moyenne 30 par an), les concerts auditions (en moyenne 10 par an), les concerts de fin de cycle, les concerts évaluations...

Cependant, il est aussi utilisé pour d'autres manifestations municipales ou associatives ne permettant pas à un certain nombre de projets pédagogiques du Conservatoire à Rayonnement Communal de s'y dérouler.

Enfin, sa superficie ne permet pas d'accueillir les projets et les manifestations nécessitant des orchestres, la réunion d'ensembles instrumentaux et vocaux (chorale d'enfants scolaires ou de regroupement de chorale d'adultes...).

- b. **Le Théâtre de Bry-sur-Marne** (208 places dont 6 PMR), autre lieu de diffusion en centre-ville, ne correspond pas non plus à tous les besoins :

- Une scène avec 1 petite ouverture de plateau ne pouvant recevoir que 25 à 30 personnes sur scène limitant les projets de concerts à gros effectifs ;
- Des coulisses peu appropriées pour des groupes ;
- Cinq loges de trop petites surfaces entraînant des problèmes logistiques pour accueillir les musiciens et leurs effets personnels.

- L'Eglise Saint-Gervais-Saint-Protais permet aux ensembles à gros effectif (35 à 45 personnes) comme l'orchestre Symphonique de Bry (OSB) de se produire en public, mais le lieu en lui-même limite le choix du répertoire.
- L'esplanade du Jardin Berthet attenant au Grand Salon du Conservatoire permet lui aussi de donner des concerts à « gros effectif ». Reste le problème lié à la météo puisque tout se passe en extérieur...



*Concert du chœur Voci d'Oro à l'Eglise Saint-Gervais-Saint-Protais*

La ville de Bry-sur-Marne réfléchit à la création d'une salle polyvalente qui permettrait d'accueillir toutes les manifestations ayant plus de 35/40 personnes sur scène, et plus de 250 personnes en tant que spectateurs.

# PERSPECTIVES

## 6.1. La Métropole du Grand Paris (MGP) et les Etablissements Publics Territoriaux (EPT)

Depuis 2022, l'environnement de la ville de Bry-sur-Marne connaît une évolution significative, due à la mise en place en janvier 2016 de la Métropole du Grand Paris.

### 6.1.1. Le nouveau territoire (EPT Paris-Est Marne & Bois)

La Métropole du Grand Paris qui a vu le jour en janvier 2016 regroupe la ville de Paris, 131 communes des départements de la petite couronne (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne) ainsi que sept communes de la grande couronne.

La constitution des établissements publics territoriaux (EPT) a réparti toutes les communes en onze territoires de plus de 300 000 habitants.

La ville de Bry-sur-Marne fait partie de l'Etablissement Public Territorial 10, « Paris Est Marne & Bois », qui rassemble **513 253 habitants** pour 13 communes.

Sur les représentants à l'assemblée qui gère le territoire, Bry-sur-Marne a trois conseillers territoriaux.

### 6.1.2. La nouvelle gare Villiers-Bry-Champigny-Les portes de l'Europe

Située en bordure sud de Bry-sur-Marne, elle permettra la correspondance avec la ligne 15 du Grand Paris Express. 13 000 habitants se trouveront dans un rayon de 1 Km autour de cette gare qui sera fréquentée journalièrement par 55 000 voyageurs.

Avec l'ajout de l'Est TVM et de l'Altival, le contexte territorial de Bry-sur-Marne va se trouver complètement changé.

### 6.1.3. Le Plan Local d'Urbanisme Inter Communal (PLUi)

Le PLU faisait partie des compétences de la commune jusqu'en mars 2014. Avec la loi ALUR de mars 2014 et les transferts de compétences à l'intercommunalité, le Maire de Bry comme ses homologues n'ont plus la compétence de l'urbanisme. Les règles sont dorénavant communes et intégrées au PLUi.

## 6.2. Un lieu d'enseignement rénové

### 6.2.1. L'Hôtel de Malestroit

Comme prévu lors de la rédaction du projet d'établissement en 2016, des travaux d'importance ont été réalisés à l'Hôtel de Malestroit. Cela a permis :

- De passer de 7 salles de cours à 14 ;
- L'achat de 5 pianos permettant que toutes les salles de cours en soient pourvues ;
- D'aménager 2 salles spécialement étudiées pour les cours de FM ;

- De créer une salle dévolue à la percussion avec un traitement acoustique adapté ;
- De créer une salle pour les ensembles ne dépassant pas 20 personnes ;
- D'améliorer l'acoustique du « Grand Salon » qui sert d'auditorium et de l'équiper d'un système de son lumière performant ;
- D'optimiser l'espace administratif afin que le directeur et son personnel administratif soient au même endroit ;
- De créer une salle des professeurs.

### **6.3. Les ambitions du nouveau projet d'établissement 2024-2031**

Le nouveau projet d'établissement, élaboré pour une durée de sept ans, reprend les missions déjà définies dans le projet d'établissement précédent élaboré pour le renouvellement de l'agrément en 2016.

Il correspond à la politique culturelle de la ville tout en les complétant avec les évolutions acquises et préconisées.

La Ville de Bry-sur-Marne assigne au Conservatoire à Rayonnement Communal Hector Berlioz pour la période 2024-2031 les missions suivantes inscrites dans le présent projet pédagogique :

#### **A. Un enseignement instrumental et vocal de qualité varié et évolutif :**

Afin que chacun trouve un épanouissement personnel dans la pratique de la musique selon son âge et ses goûts, le Conservatoire à Rayonnement Communal Hector Berlioz, devra :

- Assurer un enseignement de qualité avec une grande diversité de disciplines instrumentales et vocales ;
- Ouvrir le conservatoire à tous les publics et notamment aux jeunes en développant le département des musiques actuelles ;
- Développer les pratiques collectives instrumentales et vocales hors cursus afin que chacun trouve au sein de l'établissement d'enseignement musical un lieu privilégié d'échange et de convivialité ;
- Proposer l'apprentissage de la musique à travers une grande variété de styles, avec une bonne connaissance de la musique écrite, de la tradition orale et de l'improvisation ;
- Réaliser un enseignement transversal entre toutes les disciplines des sept départements avec comme objectif principal de permettre l'autonomie musicale de chaque pratiquant ;
- Faire évoluer les pratiques pédagogiques avec entre autres l'utilisation du numérique dans les apprentissages ;
- Organiser les études musicales selon le schéma d'orientation pédagogique du Ministère de la Culture avec la possibilité de parcours modulaires à partir de second cycle et/ou de parcours personnalisés.

## **B. Le conservatoire : un acteur éducatif, culturel et inclusif (handicap)**

En tant qu'établissement spécialisé d'enseignement artistique, le Conservatoire à Rayonnement Communal Hector Berlioz devra continuer à contribuer à la sensibilisation à la musique et à la culture du plus grand nombre d'enfants et des jeunes mais aussi d'adultes :

- En proposant aux enseignants des écoles maternelles, élémentaires et du collège des projets appropriés, en lien avec les élèves et les professeurs du conservatoire, soit ponctuellement, soit sur une période définie par le biais de convention signées par les parties.
- En travaillant avec le CCAS de la commune et les associations à but social pour aller au-devant des familles fragilisées afin que leurs enfants puissent bénéficier d'ateliers musicaux.
- En continuant de développer les cours de musique et handicap au sein du conservatoire, ainsi que l'accueil des enfants des familles adhérentes à l'épicerie solidaire « Colibry », située sur la commune.

## **C. Un conservatoire ouvert aux pratiques amateurs**

Afin de développer la pratique artistique musicale amateur, le Conservatoire à Rayonnement Communal devra continuer à :

- Ouvrir ses classes instrumentales et vocales au public adulte ;
- Permettre la participation dans les orchestres, ateliers et ensembles d'amateurs ne suivant pas en même temps des cours individuels ;
- Chercher la diversité dans ses propositions de pratiques collectives ;
- Être centre de ressources en particulier pour les groupes de jeunes musiciens pratiquant les musiques actuelles.

## **D. Un conservatoire : lieu de rencontre et de partenariat**

Afin de toucher un large public, le Conservatoire à Rayonnement Communal devra continuer à :

- Proposer dans différents lieux de rencontre de la ville soit déjà identifiés en tant que tels, soit dans de nouveaux lieux insolites, des moments de musique produits par les élèves ou les professeurs, seuls ou en partenariat avec d'autres acteurs culturels de la ville, notamment en transversalité avec d'autres services municipaux ;
- Aller au-devant des publics empêchés dans les maisons de retraite, les hôpitaux et autres structures sociales (IME, ESAT, Foyers de l'enfance) ;
- Elaborer et développer des partenariats avec d'autres établissements d'enseignement artistique et des associations locales culturelles et/ou sociales.

# CONCLUSION

Le conservatoire a le souhait de proposer une offre culturelle, riche et diversifiée, accessible à tout âge de la petite enfance aux seniors.

Ce projet d'établissement s'inscrit dans une continuité tout en s'adaptant à l'évolution de la société moderne.

Il ressort des éléments contenus dans ce dernier que le Conservatoire à Rayonnement Communal Hector Berlioz est un établissement spécialisé d'enseignement artistique, spécialité musique, qui correspond aux attentes de l'autorité territoriale dont il dépend et selon les critères du Ministère de la Culture.

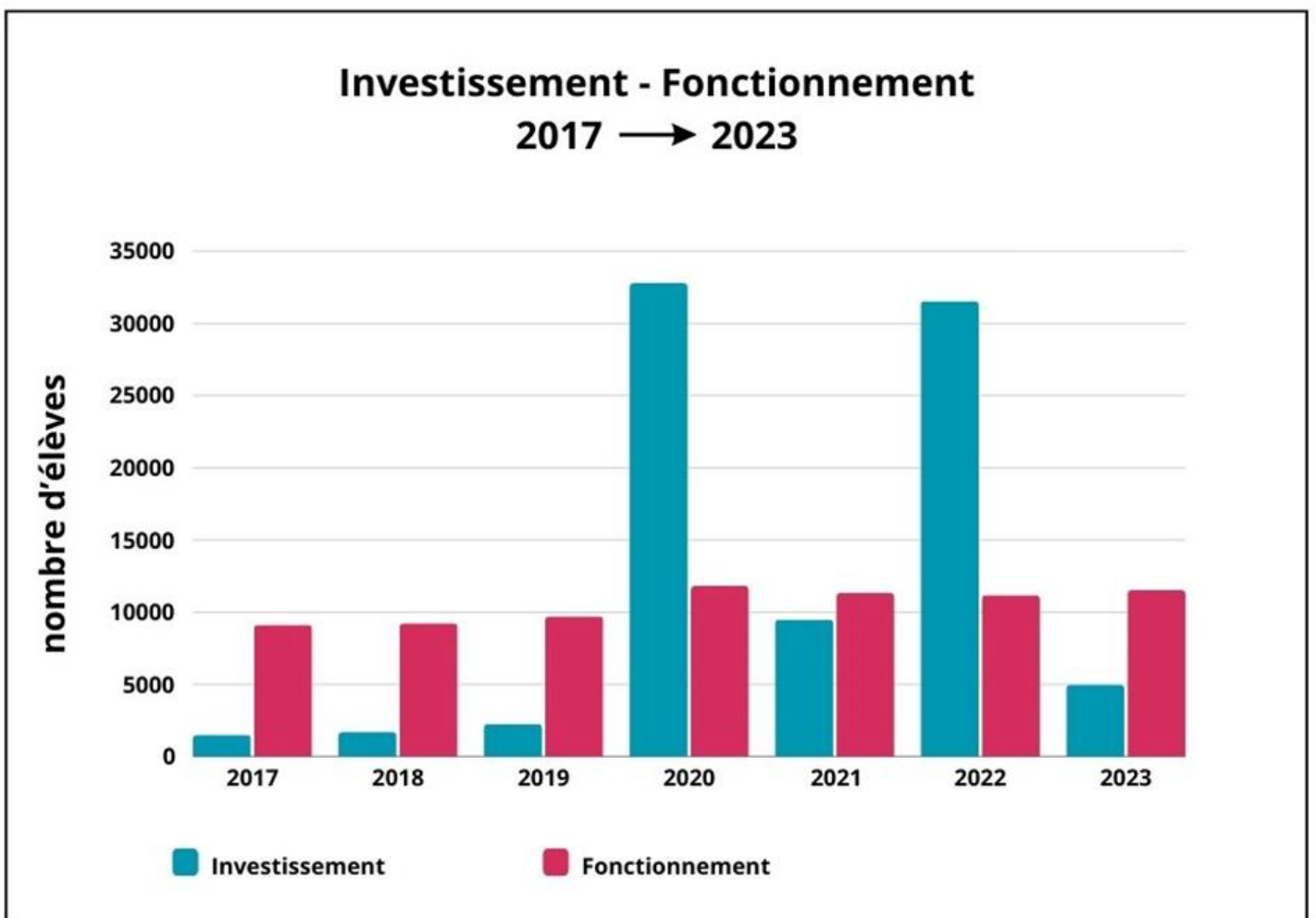
La volonté culturelle municipale a permis :

1. Le développement du rôle social du Conservatoire à Rayonnement Communal pour l'inscrire pleinement dans le projet ville « la culture pour tous » ;
2. Une fréquentation supérieure à la moyenne nationale qui correspond aux attentes des habitants ;
3. La titularisation progressive des enseignants ;
4. L'adaptation constante des pratiques pédagogiques et la diversité des propositions musicales à un public qui évolue ;
5. La transversalité des pratiques musicales et des projets artistiques avec les autres acteurs culturels municipaux et associatifs de la Ville et d'autres communes, en particulier avec celles situées sur le même territoire ;
6. La rénovation et la mise aux normes des locaux où sont donnés les cours du Conservatoire avec des travaux de grandes ampleurs au sein de l'Hôtel de Malestroit ;
7. La création du Théâtre de Bry en lieu et place de la Salle Daguerre, permettant à la Ville d'avoir une salle pouvant accueillir à la fois des spectacles professionnels mais aussi certains événements issus des acteurs de la Ville (Conservatoire, Atelier de danse et de Théâtre, expositions...).

Le COVID nous a permis de prendre conscience des limites de l'enseignement musical traditionnel en présentiel. Il a donc fallu inventer de nouveaux outils de communication afin de ne pas couper le lien social et pédagogique que sont les cours donnés au sein du conservatoire. Le nombre d'inscrits après cette pandémie nous permet de constater que les mesures mises en place ont bien fonctionné puisqu'il n'y a pas eu de baisse de fréquentation. Une réflexion a donc été entamée pour permettre l'évolution du matériel nécessaire à cette nouvelle forme de communication dans un contexte budgétaire toujours contraint.

# ANNEXES

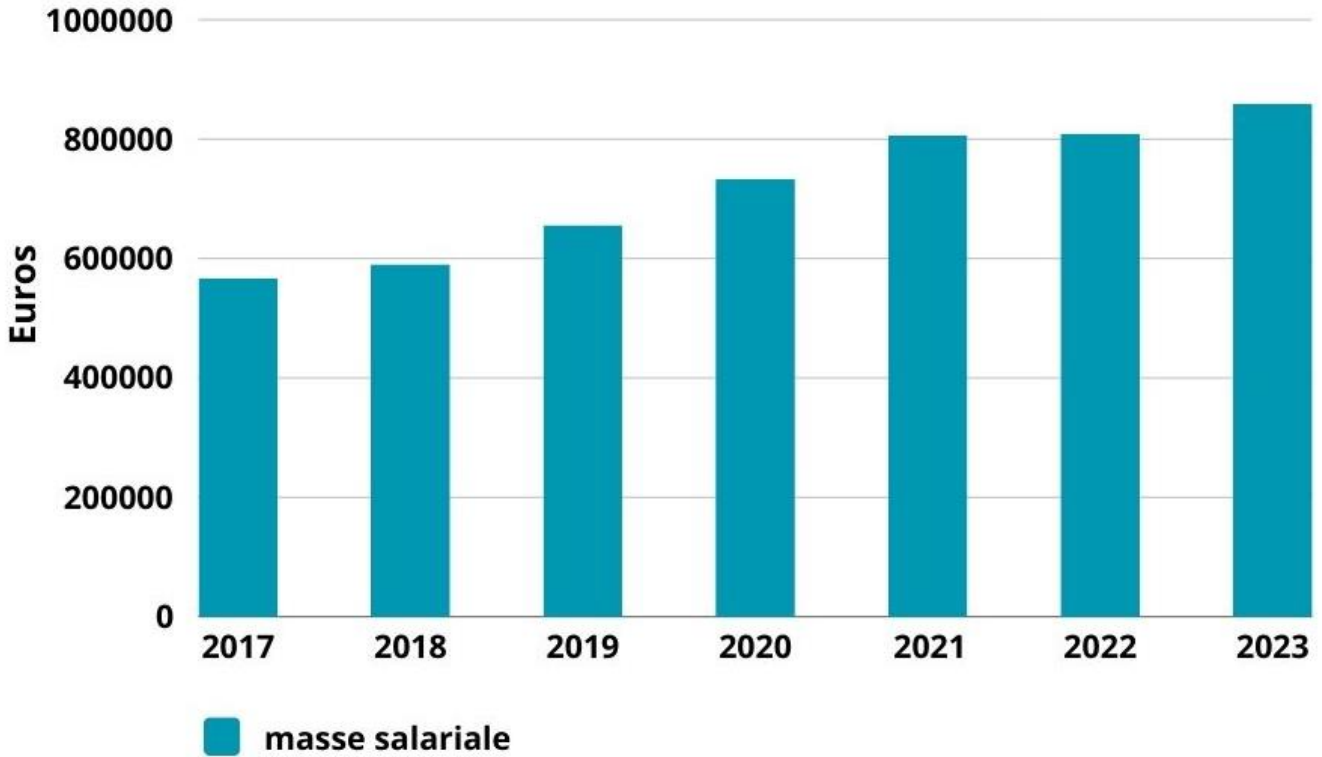
BUDGET	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses en investissement	1500 €	1700 €	2250 €	32795 €	9500 €	31556 €	1981 €
Dépenses en fonctionnement	9130 €	9230 €	9730 €	11830 €	11330 €	11170 €	11530 €



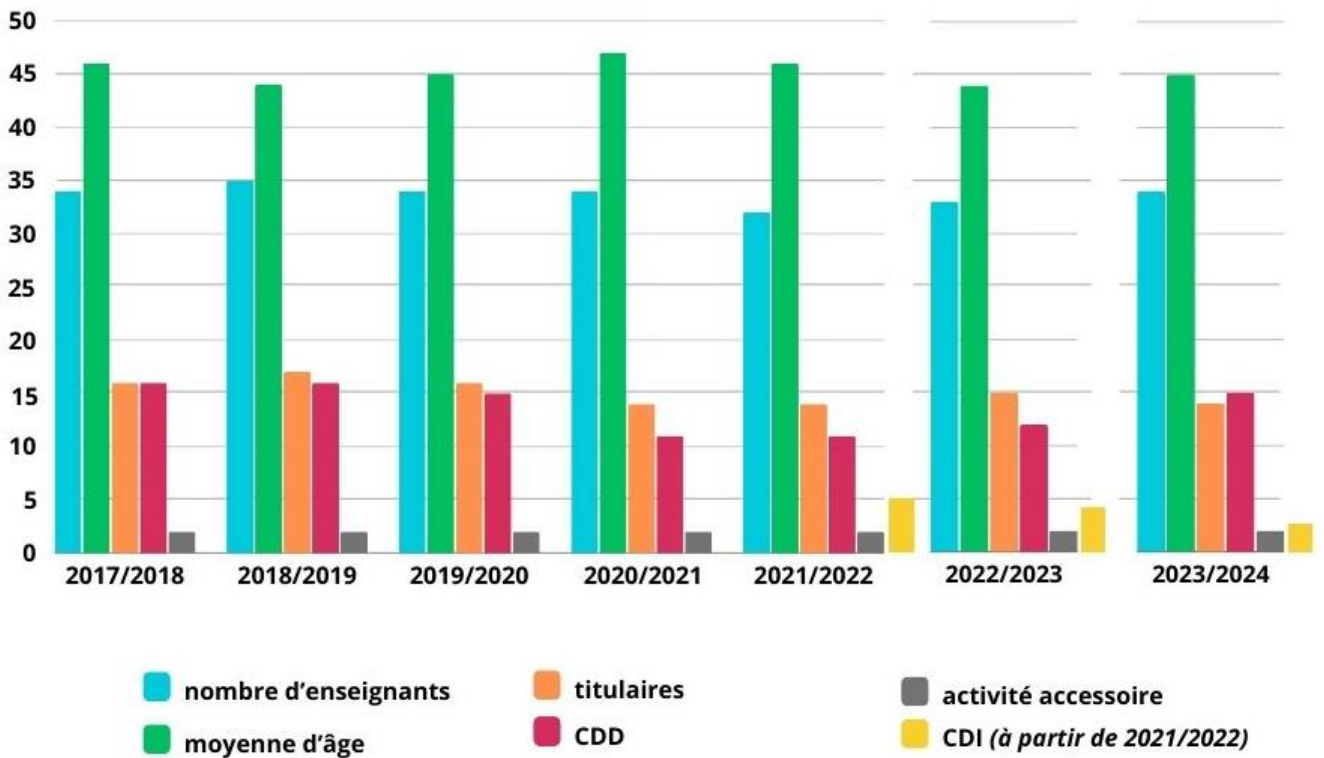
RECETTES	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Droits d'inscription	121512€	122753€	121050€	104639€	91218€*	121213€	130434€

\*Baisse enregistrée en 2021 pour cause de remboursement de cotisation suite au COVID

### Dépenses masse salariale - 2017 → 2023

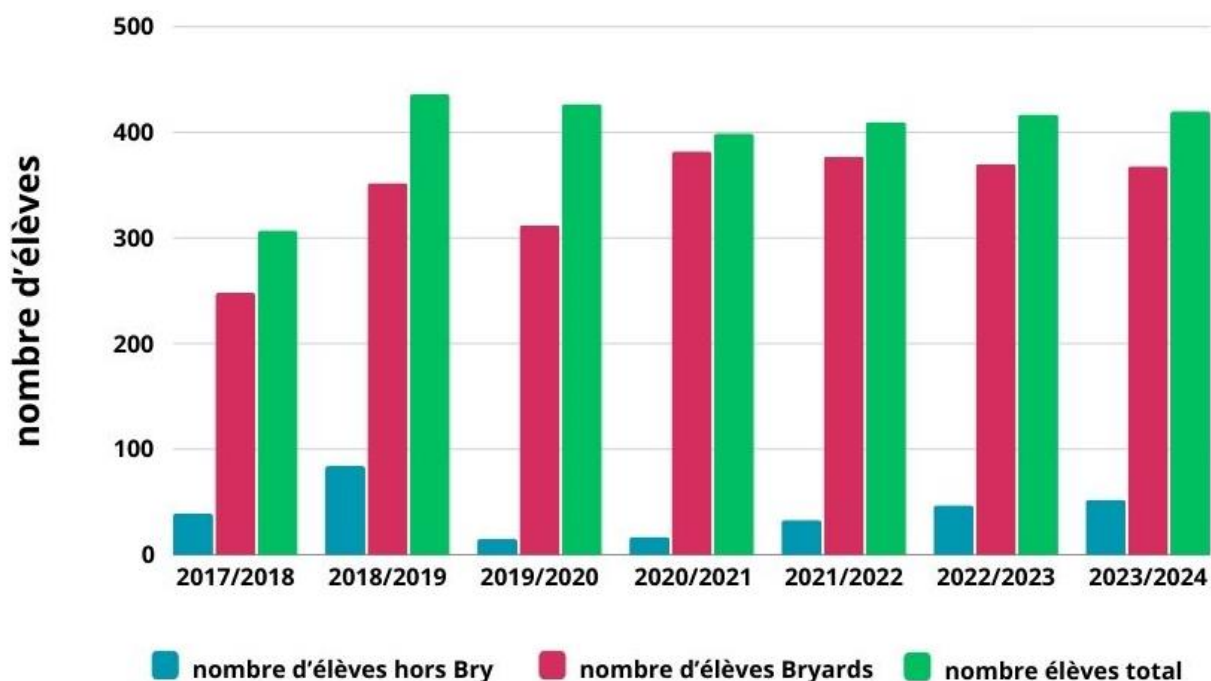


### Equipe pédagogique 2017/2018 → 2023/2024

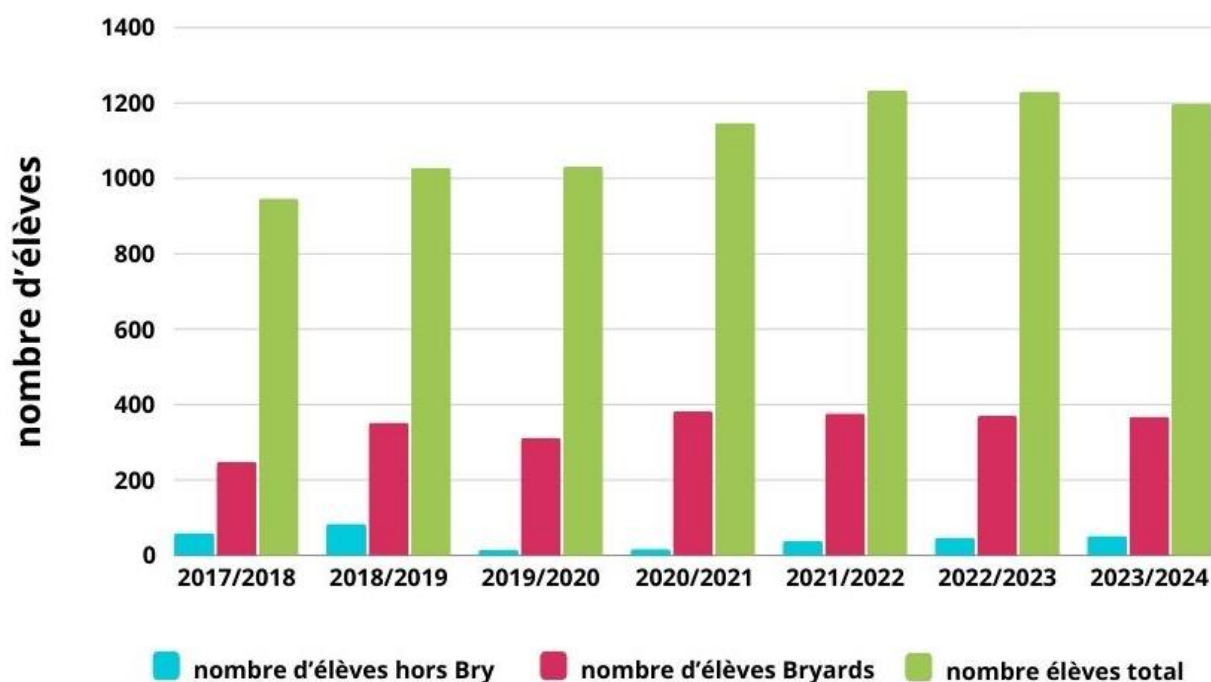




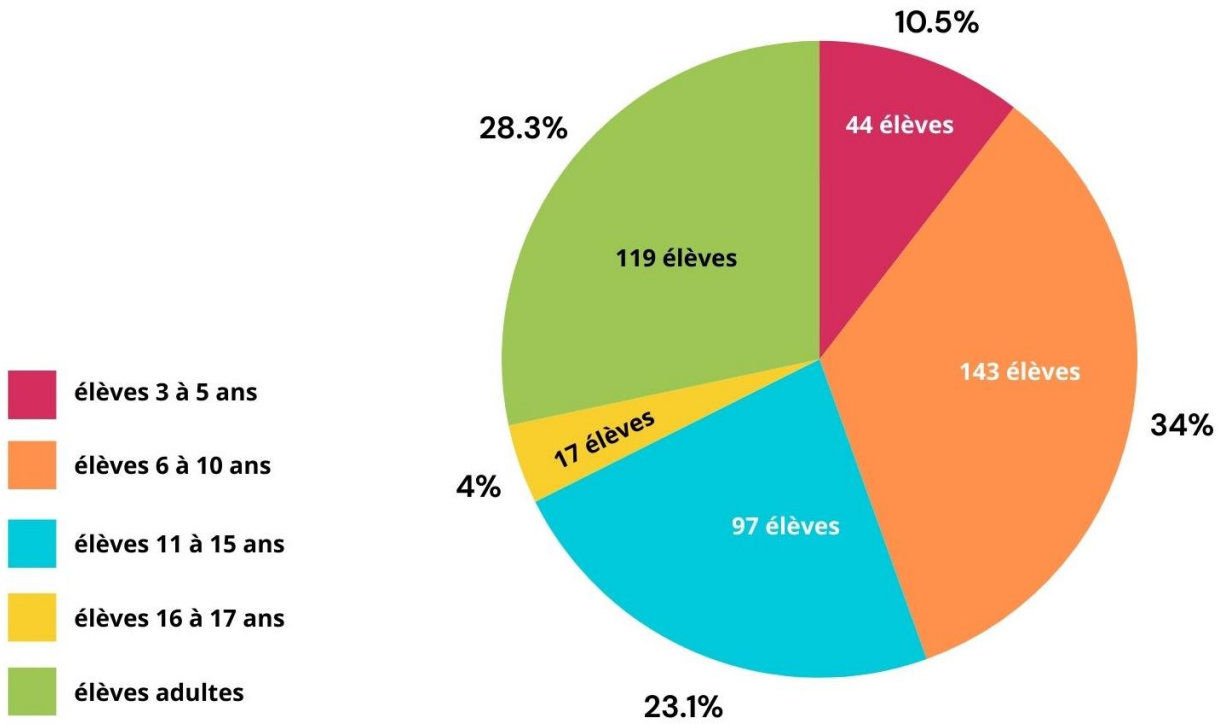
### Nombre d'élèves physiques 2017/2018 → 2023/2024



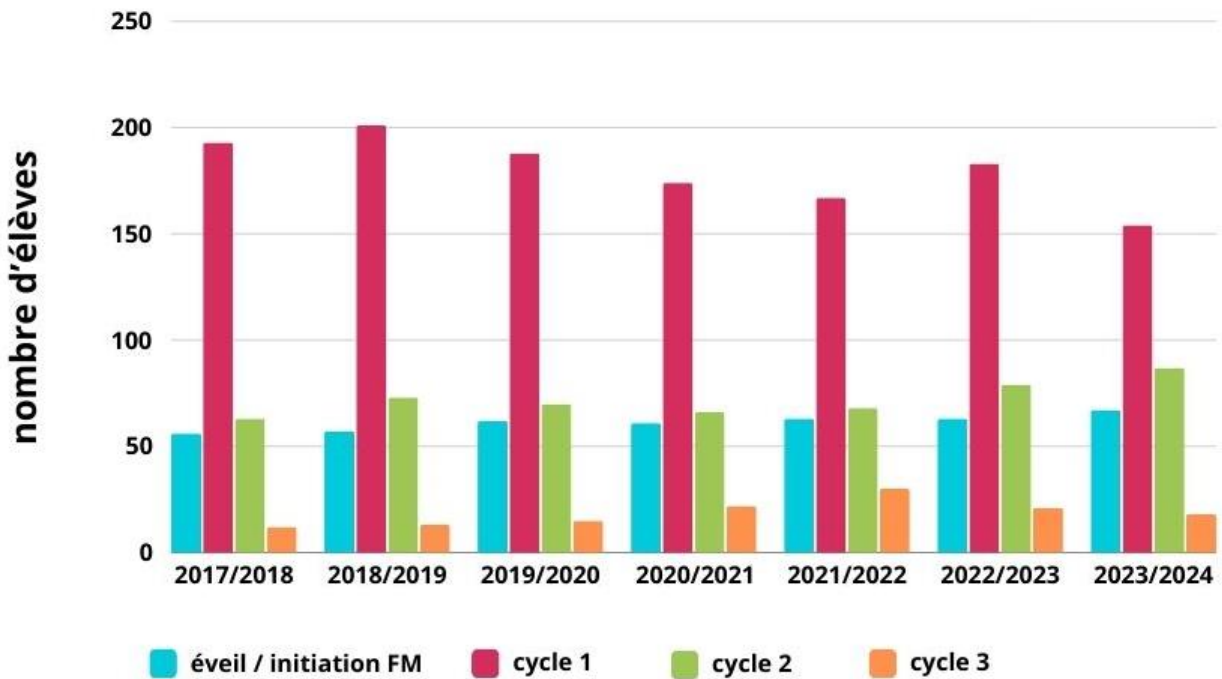
### Nombre d'élèves physiques Conservatoire avec les écoles élémentaires 2017/2018 → 2023/2024



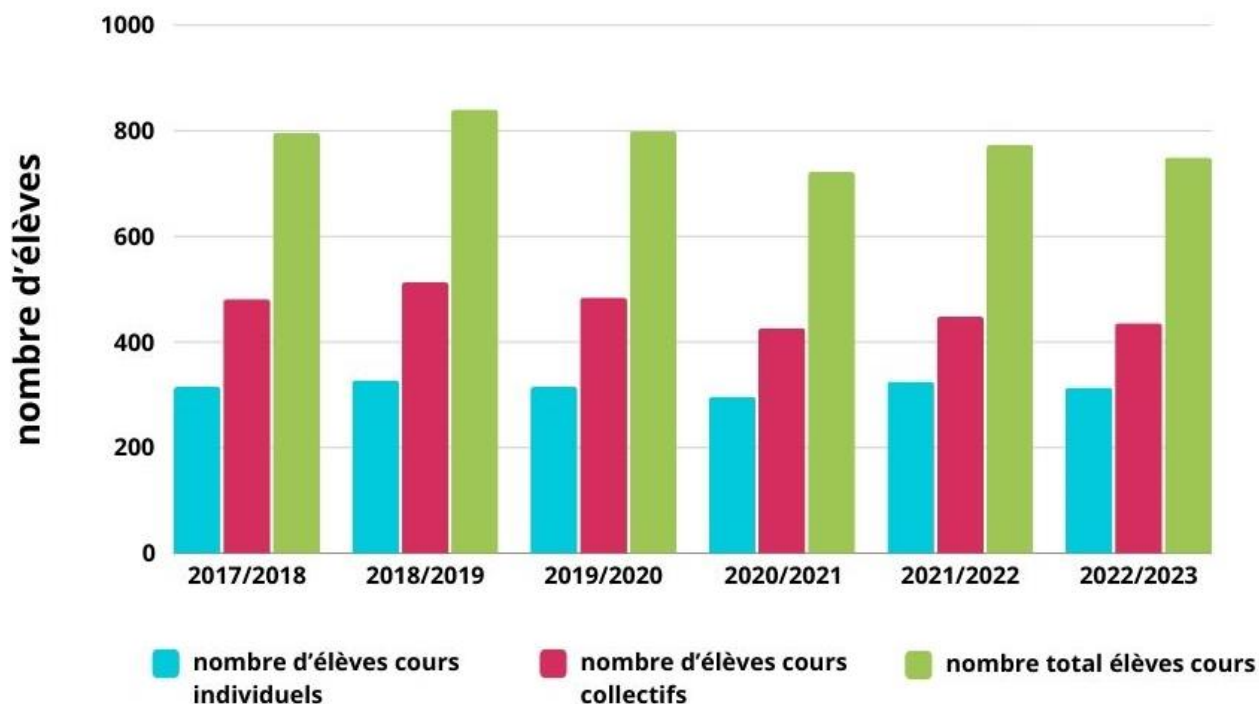
## Répartition des élèves cours par âge 2023/2024



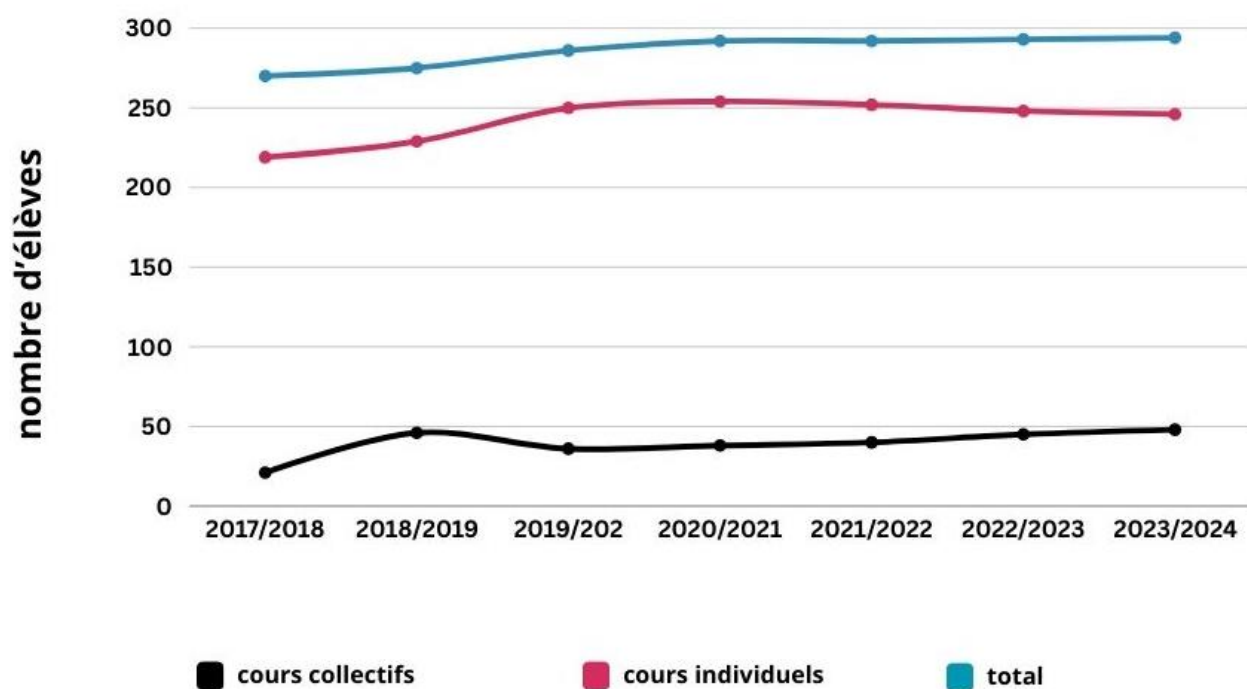
## Nombre d'élèves cours par cycle 2017/2018 → 2023/2024



### Nombre d'élèves cours 2017/2018 → 2022/2023

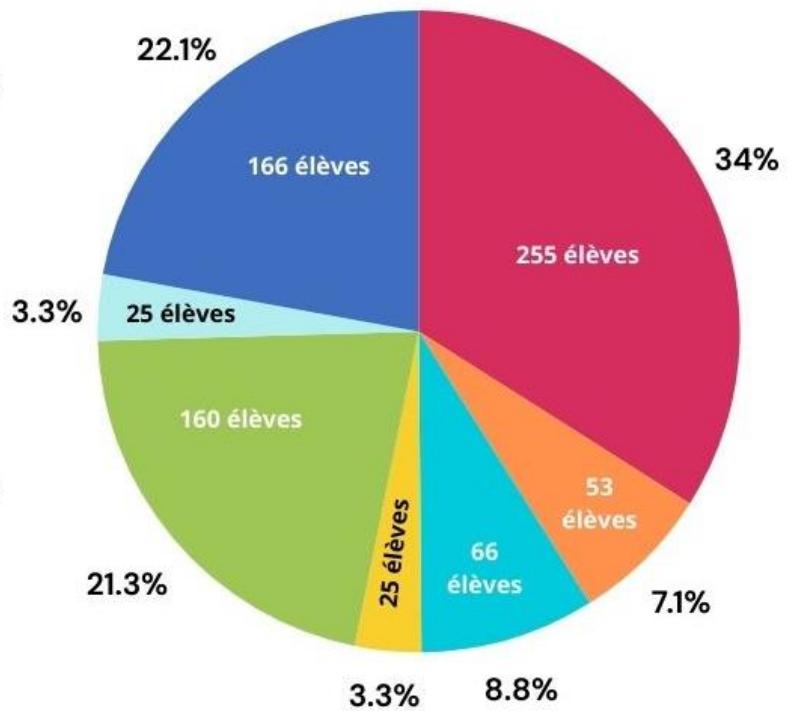


### Heures hebdomadaires d'enseignement 2017/2018 → 2023/2024



## Répartition des élèves/cours /départements 2023/2024

7 départements  
420 élèves inscrits  
dont 330 élèves en FM, pratiques  
collectives ...  
= 750 élèves cours





VILLE DE BRY-SUR-MARNE  
Moult viel que Paris

# TARIFS

## 2023/2024

**CONSERVATOIRE  
DE MUSIQUE**  
**Hector Berlioz**  
**CRC**

LES ACTIVITÉS	ENFANT BRYARD	ADULTE BRYARD	ENFANT Non Bryard	ADULTE Non Bryard
EVEIL MUSICAL	267€		528€	
ATELIERS DECOUVERTE DES INSTRUMENTS	360€		678€	
<b>COURS INDIVIDUEL D'INSTRUMENT OU DE CHANT</b> <i>(Avec formation musicale et possibilité de 2 pratiques collectives)</i>  1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycles 3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> cycles  Adulte	360€ 450 €		678€ 831€	
<b>PRATIQUES COLLECTIVES</b> <i>(Sans cours individuel d'instrument ou de chant)</i> Orchestres - Ensembles - Ateliers- Formation musicale - Atelier d'écriture Ateliers chant musiques actuelles	146€	234€	234€	337€
CHORALES	146€	186€	186€	232€
SUPPLEMENT 3 <sup>e</sup> PRATIQUE COLLECTIVE	74€	113€	113€	146€
ATELIER MUSIQUE ET HANDICAP	133€	225€	133€	225€

### PAYABLE EN 1 OU 3 VERSEMENTS - A RECEPTION DE LA FACTURE

« Le tarif indiqué correspond à un forfait de **28 semaines minimum** de cours assurés par activité »

- ▶ **LES REDUCTIONS CI-DESSOUS** ne sont applicables que sur les tarifs **BRYARDS**
- ▶ **TARIF BRYARD** présentation d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (sauf facture de téléphone portable)
- ▶ **ETUDIANT, DEMANDEUR D'EMPLOI ET BÉNÉFICIAIRE DU RSA** - 20% applicable sur le tarif adulte et sur présentation d'un justificatif
- ▶ **REDUCTION FAMILLE** les réductions sont applicables par ordre décroissant du tarif annuel :  
- 20% à partir du 2<sup>nd</sup> inscrit de la famille
- ▶ **TARIF ENFANT** jusqu'à 17 ans révolus

**CONVENTION DE PARTENARIAT 2021/2022  
ENTRE LA VILLE DE BRY-SUR-MARNE  
ET L'ASSOCIATION « LE COLIBRY, EPICERIE SOLIDAIRE »**

**ENTRE :**

La Ville de Bry-sur-Marne, représentée par son Maire, Monsieur Charles ASLANGUL, autorisé à signer la présente convention en vertu de la délibération n°2021DELIB00... du Conseil Municipal de la Ville de Bry sur Marne en date du 16 décembre 2021, ci-après désignée par « la Ville », d'une part,

**Et :**

L'association « Le ColiBry, épicerie solidaire », dont le siège social est rue Félix Faure à Bry-sur-Marne, représentée par son président en exercice, Monsieur Patrice VATON, ci-après désignée par « l'Association », d'autre part,

**IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :**

**Article I : Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'accueil, à titre gratuit, dans des cours individuels d'initiation à la pratique instrumentale, d'une part, et de chorale, d'autre part, au Conservatoire de musique Hector Berlioz pour des enfants à partir de 7 ans dont les familles sont inscrites à l'association « Le Colibry, Epicerie solidaire ».

**Article II : Objectif**

L'objectif est de favoriser l'accès à la musique, aux instruments et au chant en direction d'un public en précarité qui en reste trop souvent éloigné, et ce en s'appuyant sur le tissu social existant et sur les structures caritatives, en l'occurrence, l'association « Le ColiBry, épicerie solidaire ».

Pour ce faire, la Ville propose de prêter, le cas échéant, un instrument au même titre que les autres élèves inscrits.

**Article III : Modalités d'inscription**

L'inscription se fait par l'intermédiaire de l'Association à chaque début d'année scolaire en s'adressant aux familles inscrites à l'association.

L'Association transmet par la suite au Conservatoire de musique Hector Berlioz les bulletins d'inscriptions remplis par les familles.

Les familles sont reçues ensuite par le Conservatoire de musique et un suivi de l'enfant est mis en place quant à la régularité de sa présence et à son investissement.

**Article IV : Incessibilité des droits**

La présente convention étant conclue intuitu-personae, l'Association ne pourra en céder les droits en résultant à qui que ce soit ; elle ne pourra en aucun cas sous-louer, ni prêter tout ou partie des locaux mis à sa disposition.

**Article V : Modification de la convention**

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les points modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis dans son article II.

**Article VI : Durée de la convention**

La présente convention est conclue pour une période d'un an pour l'année scolaire 2021/2022.

**Article VII : Modalités de résiliation de la convention**

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Elle sera également résiliée de plein droit, sans préavis ni indemnité, en cas de faillite, liquidation judiciaire, insolvabilité notoire ou dissolution de l'Association.

Par ailleurs, la Ville se réserve le droit de mettre fin à la présente convention, unilatéralement, à tout moment et sans préavis, en cas de faute lourde de l'Association susceptible de lui porter préjudice ou de remettre en cause la poursuite des activités de l'Association.

**Article VIII : Litige**

Tout litige susceptible de naître à l'occasion de la présente convention fera l'objet d'une tentative de règlement amiable entre les parties.

En cas de désaccord persistant, les litiges seront portés devant le Tribunal Administratif de Melun.

Fait à Bry-sur-Marne le,

Pour la Ville,

le Maire

Pour l'Association

le Président

**ASSOCIATION MESH**

5 rue Laennec 95330 Domont

Email : mesh@mesh.asso.fr

Tel : 01 80 92 93 41



## CERTIFICAT DE REALISATION DE L'ACTION DE FORMATION

Je soussignée, Isabelle Bouillon-Soubigou, Présidente de l'association MESH,

atteste que **M. Nicolas LEROY**

a réalisé à hauteur de 100.00 % la formation, soit 9 heures :

### La pédagogie musicale adaptée : analyse de situation

- Lieu de la formation : **CRC de Bry sur Marne, 2 Grande Rue Charles de Gaulle 94360 Bry sur Marne.**
- Dates de la formation : **8 mars, 12 avril, 19 juin 2014.**
- Durée de la formation : **9 heures**
- Nature de l'action de formation : **Action de formation**

### Objectifs de la formation

- comprendre les spécificités et besoins des personnes handicapées
- identifier les enjeux du langage musical et la relation au monde sonore de l'élève
- définir les éléments d'adaptation d'un projet pédagogique

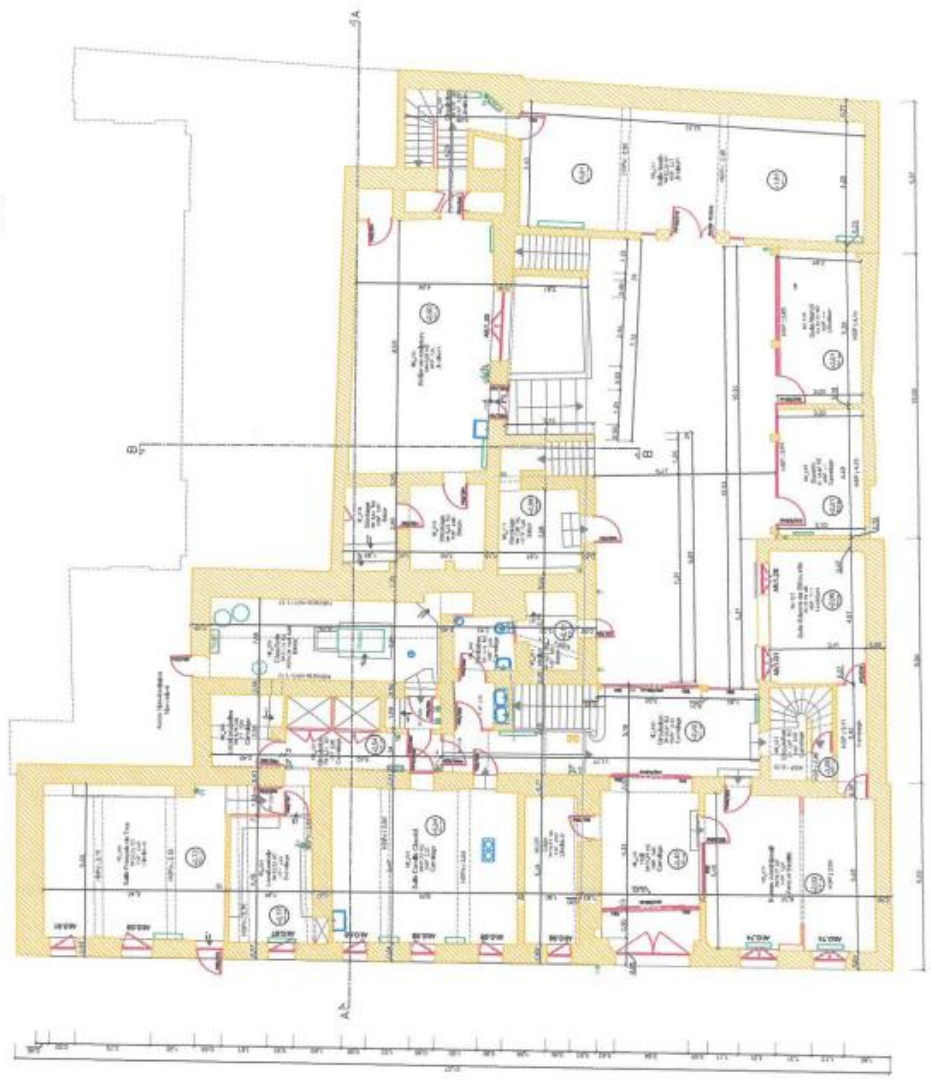
Fait à DOMONT, le 7 mai 2024

Pour faire valoir ce que de droit,

I. Bouillon-Soubigou, Présidente



**HOTEL DE MALESTROIT  
AVANT TRAVAUX**



**MAITRE D'OUVRAGE**

VILLE de BRY-SUR-MARNE  
1 Grande rue Charles de Gaulle  
94360 Bry-sur-Marne

Hôtel de Maestroit / Centre culturel  
RDC bas

2 Grande Rue Charles de Gaulle  
94360 Bry-sur-Marne

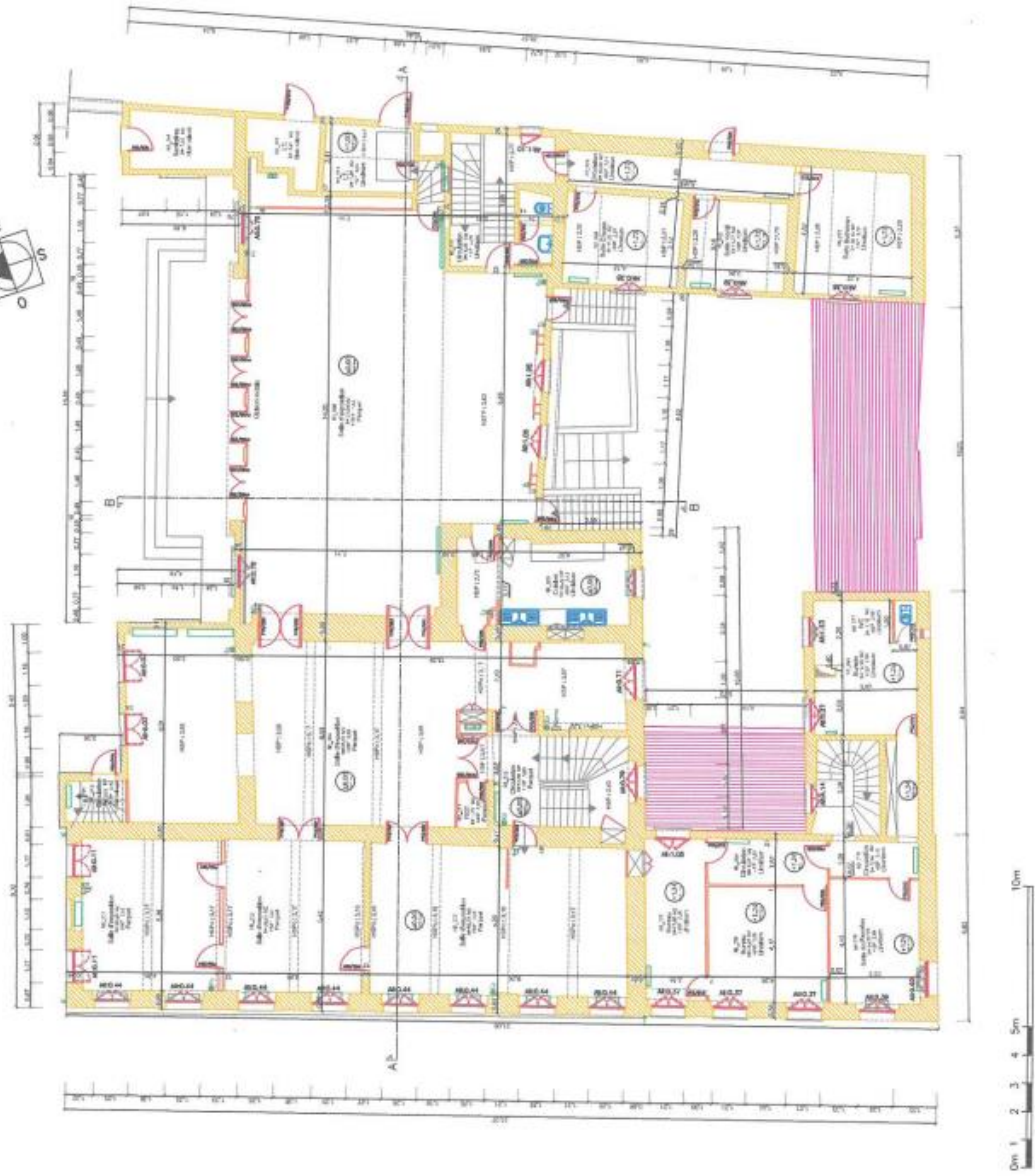
**PLAN DE NIVEAU**

N°	Date	Intitulé	Statut	Approuvé	Observations
A	18/05/2017	PAF	CMR	Contrat	
B	28/02/2016	SAIT/04	CMR	Projet de Travaux	

Z.I. Euroval - BP 40000  
94360 Bry-sur-Marne  
Tél : 01 52 67 10 30  
Fax : 01 52 67 75 88  
E-Mail : p.merle@euroval.fr

Scale : 1/100 | Révisé : Hôtel de Maestroit - Niveau - avant travaux

**HOTEL DE MALESTROIT  
AVANT TRAVAUX**



**MAITRE D'OUVRAGE**

VILLE de BRY-SUR-MERNE  
1 Grande rue Charles de Gaulle  
94360 Bry-sur-Mame

Hôtel de Malestroit / Centre culturel  
RDC haut

2 Grande Rue Charles de Gaulle  
94360 Bry-sur-Mame

**PLAN DE NIVEAU**

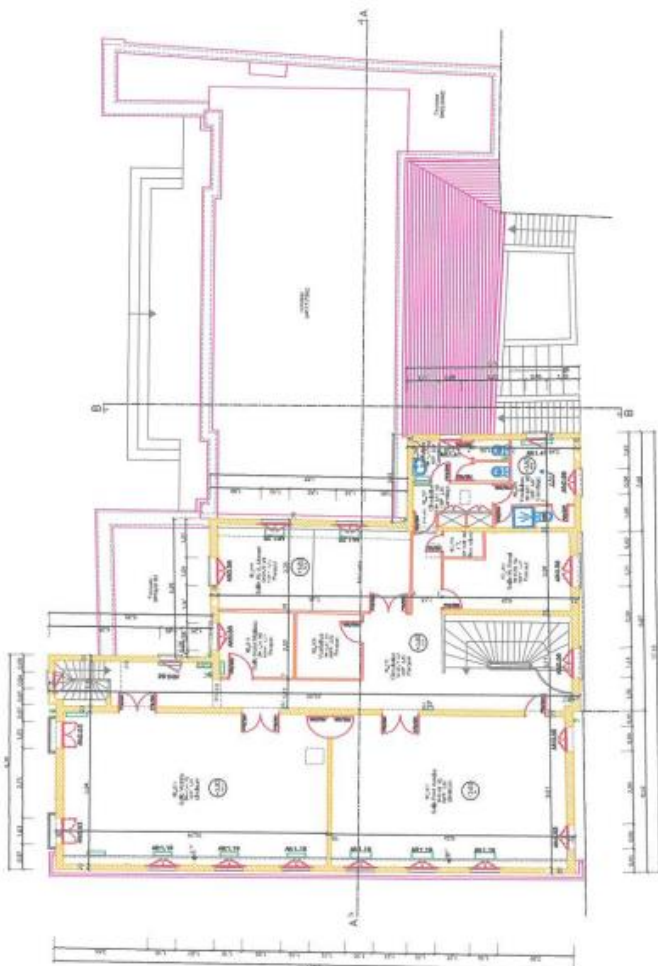
N°	Date	Evénement	Appr.	Modifié par / Observations
A	18/05/2017	R.A.S.	CSH	Coordination
B	20/05/2018	Révisé	CLP	Pré-travaux
C	20/05/2018	Révisé	CLP	Pré-travaux
D	20/05/2018	Révisé	CLP	Pré-travaux

Z.A. Records - RP-40002  
32000 L'ILE D'YVONNE  
Tel : 06 82 07 82 20  
Fax : 06 82 07 78 85  
E-Mail : p.perrin@records.fr

Scale: 1/100 | Format: 100x140mm (vertical) | Dessin: 00000000



**HOTEL DE MALESTROIT  
AVANT TRAVAUX**



<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>		
VILLE de BRY-SUR-MARNE 1 Grande rue Charles de Gaulle 94360 Bry-sur-Marne		
<b>Hôtel de Malestroit / Centre culturel R+1</b>		
<b>2 Grande Rue Charles de Gaulle 94360 Bry-sur-Marne</b>		
<b>PLAN DE NIVEAU</b>		
ZA Succursale - BP 60002 20800 LESIEUX-LOUCHOUA FRANCE Tél. : 03 85 87 70 80 Fax : 03 85 87 70 80 E-Mail : mcanard@maecan.fr		
Etabli : 1/12/02 - Echelle : Hôtel de Malestroit - Niveau culturels 02m		

**MAITRE D'OUVRAGE**  
 VILLE de BRY-SUR-MARNE  
 1 Grande rue Charles de Gaulle  
 94360 Bry-sur-Marne

**Hôtel de Malestroit / Centre culturel**  
 Façade Ouest

**2 Grande Rue Charles de Gaulle**  
 94360 Bry-sur-Marne

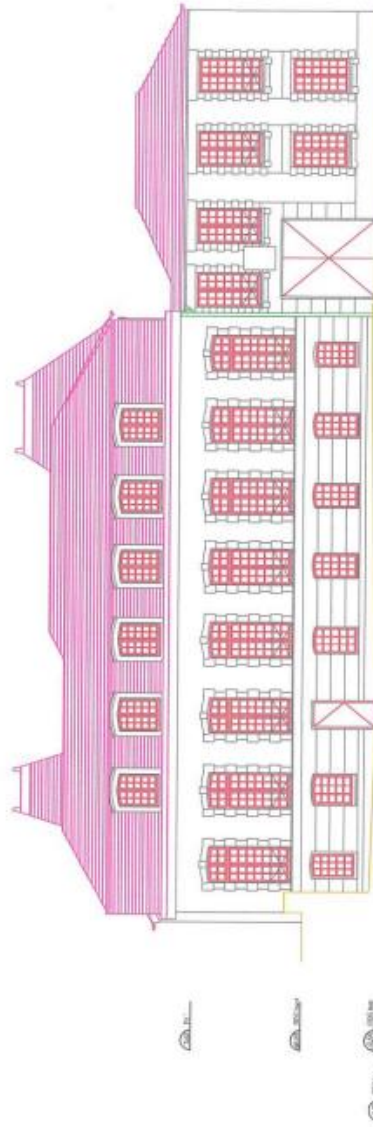
Int.	Date	Descriptif	Approb.	Modifications / Observations
A	20/02/2017	RAB	CBA	Intégration
D	20/02/2016	PARSB	CLR	Présentation d'offrande

**Façade OUEST**

Z.I. Baudouin, BP 42053  
 75003 PARIS 13<sup>e</sup> arr.  
 Tél. : 06 87 67 62 30  
 Fax : 06 87 67 78 65  
 E-Mail : j.pereira@bureau.fr

Échelle : 1/100 | [www.fischer.fr](http://www.fischer.fr)

**HOTEL DE MALESTROIT**  
**COTE GDE RUE CHARLES DE GAULLE**



**HOTEL DE MALESTROIT  
FAÇADE CÔTÉ COUR INTERIEURE**

**MAITRE D'OUVRAGE**

VILLE DE BRY-SUR-MARNE  
1 Grande rue Charles de Gaulle  
94360 Bry-sur-Marne

Hôtel de Malestroit / Centre culturel  
Façade Sud

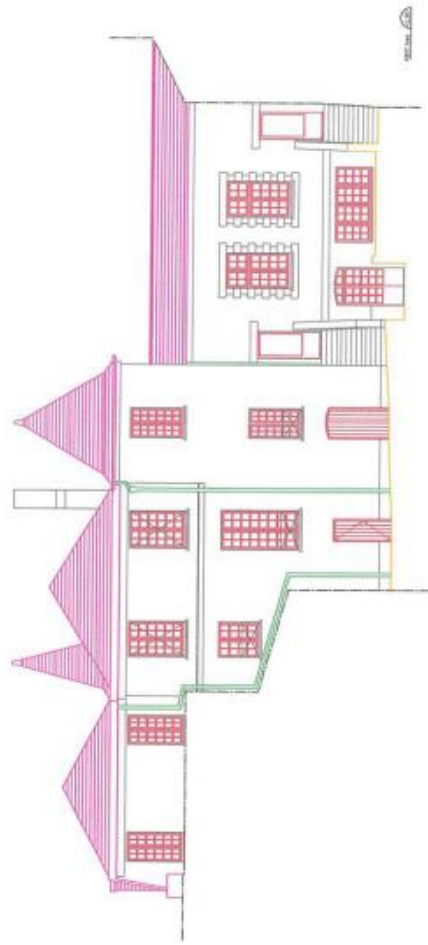
2 Grande Rue Charles de Gaulle  
94360 Bry-sur-Marne

N°	Date	Phase	Appr.	CLR	Principales diffusions
0	20/02/2016	FAÇADE	CLR		Principales diffusions

**Façade SUD**

Z.I. Buisson - BP 40023  
93000 NOISY-LE-FRANCOIS  
Tél : 06 02 67 62 30  
Fax : 05 02 67 76 66  
E-Mail : pascal@paww.fr

© 2016 - 1/100 | Fichier : Hôtel de Malestroit\_ébauche\_courint\_01.dwg



**HOTEL DE MALESTROIT  
FAÇADE COTE JARDIN**

**MAITRE D'OUVRAGE**

VILLE de BRY-SUR-MARNE  
1 Grande rue Charles de Gaulle  
94360 Bry-sur-Marne

**Hôtel de Malestroit / Centre culturel  
Façade Nord**

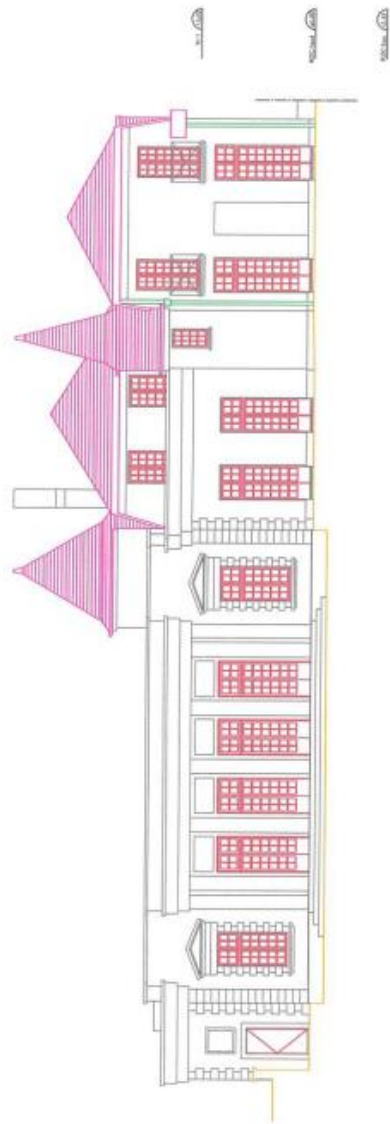
**2 Grande Rue Charles de Gaulle  
94360 Bry-sur-Marne**

**Façade NORD**

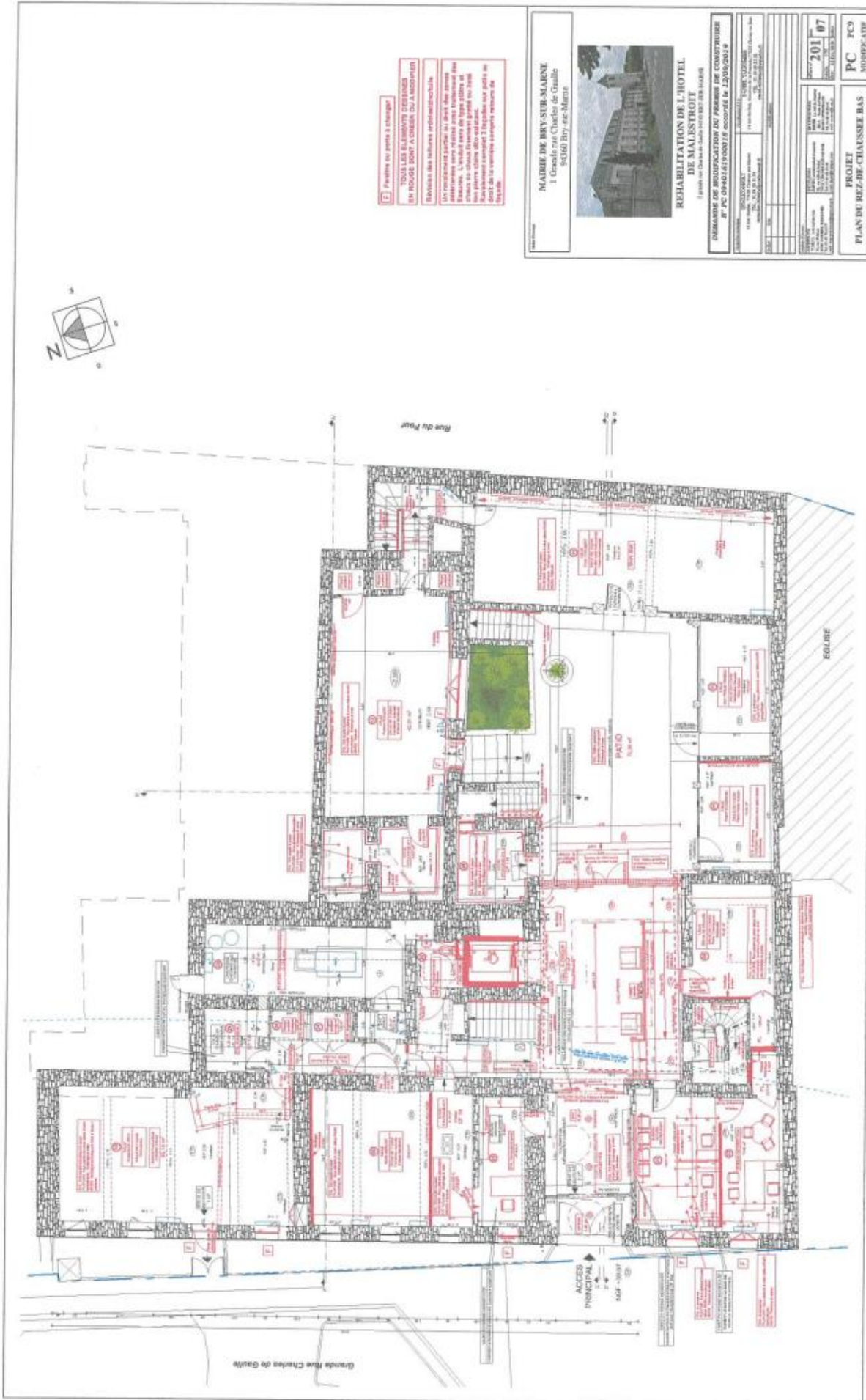
0 26052016 24/01/04 CLR Première affectation  
Ref. DMS Dessins Apprs. Modifications / Observations

Z.I. Eurocis - BP 42002  
52800 LISLE-JOURDAIN  
T.M. : 06 92 87 92 30  
Fax : 06 92 87 78 66  
E-Mail : p.ore@paers.fr

Echelle : 1/100 | Fichier : Hotel de Malestroit\_façade\_cotejardin.dwg



**HOTEL DE MALESTROIT  
POST-TRAVAUX**



**2** Fixation au point à changer

**3** TOUS LES ELEMENTS CIRCUNSCRITS EN ROUGE SONT A CREER OU A MODIFIER

Relever les volumes architecturaux

Un revêtement paroi ou sol doit être posé dans les locaux existants (y compris les locaux existants et locaux à créer). L'emploi d'eau de type plâtre et ciment est strictement interdit.

Les travaux doivent respecter les règles de l'art de la construction.

Les travaux doivent respecter les règles de l'art de la construction.

**MAIRIE DE BRV-SUB-MARNE**  
1 Grande rue Charles de Gaulle  
93160 Bry-sur-Marne



**REHABILITATION DE L'HOTEL  
DE MALESTROIT**

Travaux de création de locaux pour les archives

**DÉPARTEMENT DE BRUYÈRES**  
1<sup>er</sup> PC 0946319100118 accolé le 12/08/2019

PROJET : 201 07

DATE : 2019

PROJET : 201 07

DATE : 2019

**PC 100**  
**MIHPF-ATP**

**HOTEL DE MALESTROIT  
POST-TRAVAUX**



**F** Plancher en pierre à changer  
**TOUTS LES ÉLÉMENTS DÉSIGNÉS EN ROUGE SONT À CRÉER OU À MODIFIER**  
 Réalisation des travaux en béton armé et en maçonnerie.  
 Les modifications apportées au plan des parties affectées sont indiquées avec un contour en rouge. L'exécution des travaux doit être effectuée en respectant les prescriptions de la notice technique des produits utilisés. Les parties en rouge sont à créer ou à modifier. Les parties en noir sont à conserver.

**MAIRIE DE BRV-SUR-MARNE**  
 1 Grande rue Charles de Gaulle  
 94166 Brv sur Marne



**REHABILITATION DE L'HOTEL  
 DE MALESTROIT**  
 Type de travaux: Travaux de Rénovation  
 Rénovation de l'édifice de la rue du Fau  
 N° PC: 094161500012 accordé le 13/09/2019

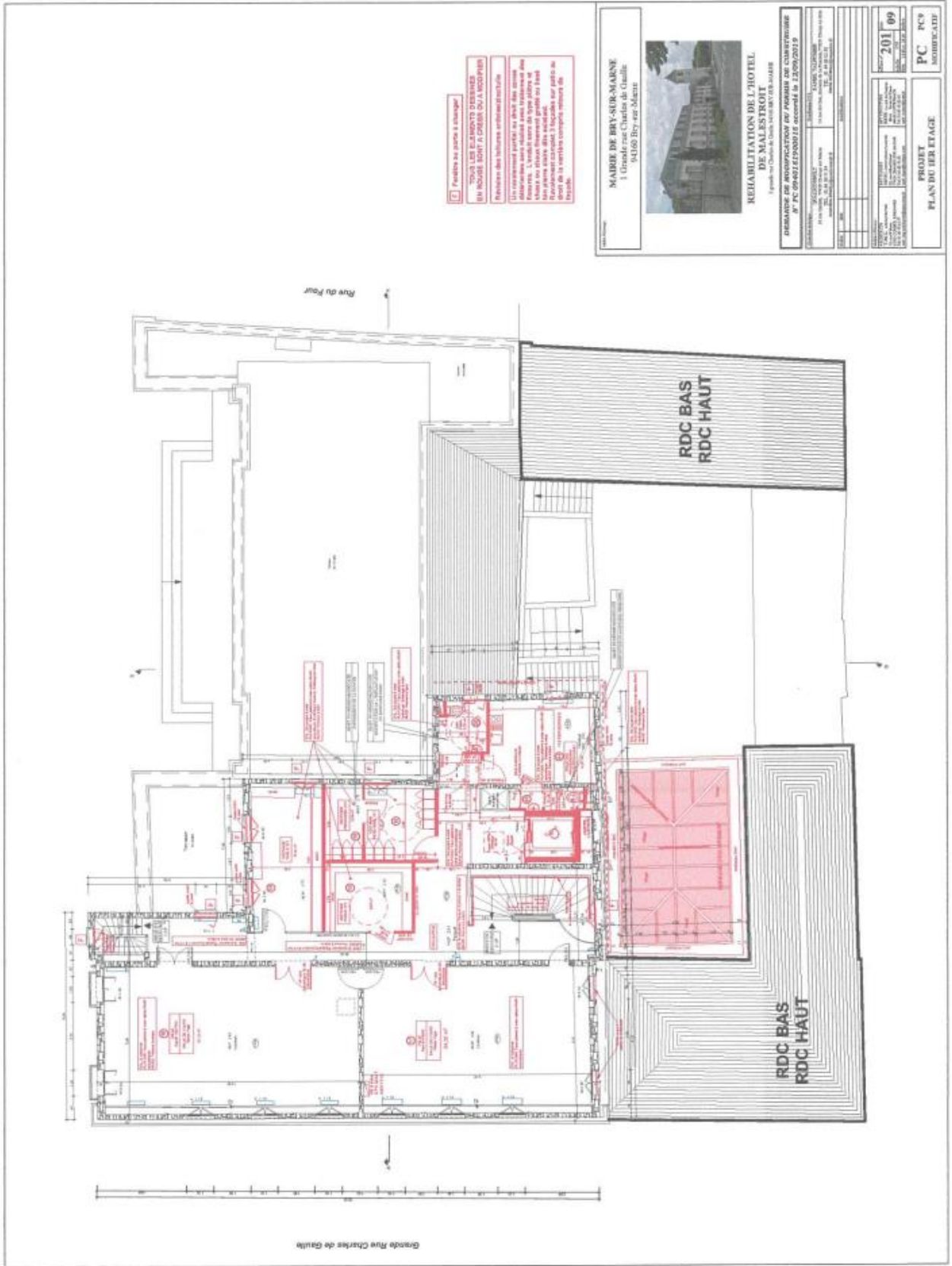
**ORDONNANCE DE NON-PAYEMENT DU PERMIS DE CONSTRUIRE**  
 N° PC: 094161500012 accordé le 13/09/2019

Commune: BRV-SUR-MARNE  
 Arrondissement: CLERMONT-FERRAND  
 Département: PUY-DE-DOME  
 Date de l'arrêt: 13/09/2019  
 Date de la décision: 13/09/2019  
 Date de la notification: 13/09/2019  
 Date de l'expiration: 13/09/2019

PROJET	PC	PC
PLAN DU REZ-DE-CHAUSSEE BAUT	06	08
<p>Échelle: 1/500</p> <p>Date: 13/09/2019</p> <p>Projet: REHABILITATION DE L'HOTEL DE MALESTROIT</p> <p>Commune: BRV-SUR-MARNE</p> <p>Arrondissement: CLERMONT-FERRAND</p> <p>Département: PUY-DE-DOME</p>		



**HOTEL DE MALESTROIT  
POST-TRAVAUX**



**5** Fenêtre de porte à changer  
**TOUTS LES ÉLÉMENTS DÉSIGNÉS EN ROUGE SONT À CHANGER OU À RÉCOPIER**  
 Réviser les volumes architecturaux  
 Un croquis parti du plan des caves annexes. L'ordre sera de type aléa et sera en béton. Les murs de la cave seront en béton. Le revêtement carrelé 3 faces sera posé au-dessus de la surface comprise entre les murs.

MAIRIE DE BRV-SUR-MARNE  
 1 Grande rue Charles de Gaulle  
 94100 Brv-sur-Marne

**REHABILITATION DE L'HOTEL DE MALESTROIT**  
 Epave de Charles de Gaulle, 1000 BRV-SUR-MARNE

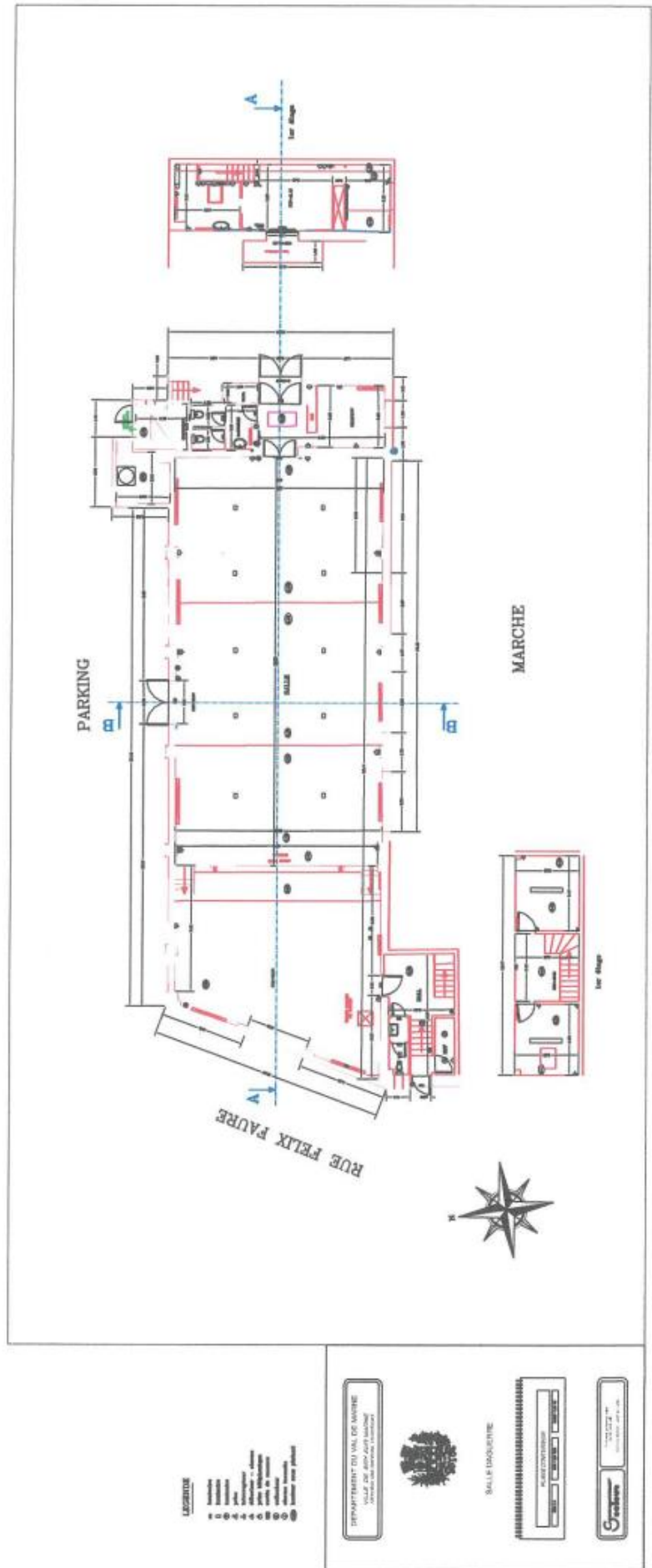
DEMANDE DE MODIFICATION DU NOMINUM DE CLASSEMENT  
 N° PC 0940145900015 accordé le 12/09/2019

PROJET  
 PLAN DU 1ER ETAGE

PC PC0  
 INDIVIDUEL

201 09

SALLE DAGUERRE  
AVANT TRAVAUX



LEGENDE

- 1. Escalier
- 2. Escalier
- 3. Escalier
- 4. Escalier
- 5. Escalier
- 6. Escalier
- 7. Escalier
- 8. Escalier
- 9. Escalier
- 10. Escalier
- 11. Escalier
- 12. Escalier
- 13. Escalier
- 14. Escalier
- 15. Escalier
- 16. Escalier
- 17. Escalier
- 18. Escalier
- 19. Escalier
- 20. Escalier
- 21. Escalier
- 22. Escalier
- 23. Escalier
- 24. Escalier
- 25. Escalier
- 26. Escalier
- 27. Escalier
- 28. Escalier
- 29. Escalier
- 30. Escalier
- 31. Escalier
- 32. Escalier
- 33. Escalier
- 34. Escalier
- 35. Escalier
- 36. Escalier
- 37. Escalier
- 38. Escalier
- 39. Escalier
- 40. Escalier

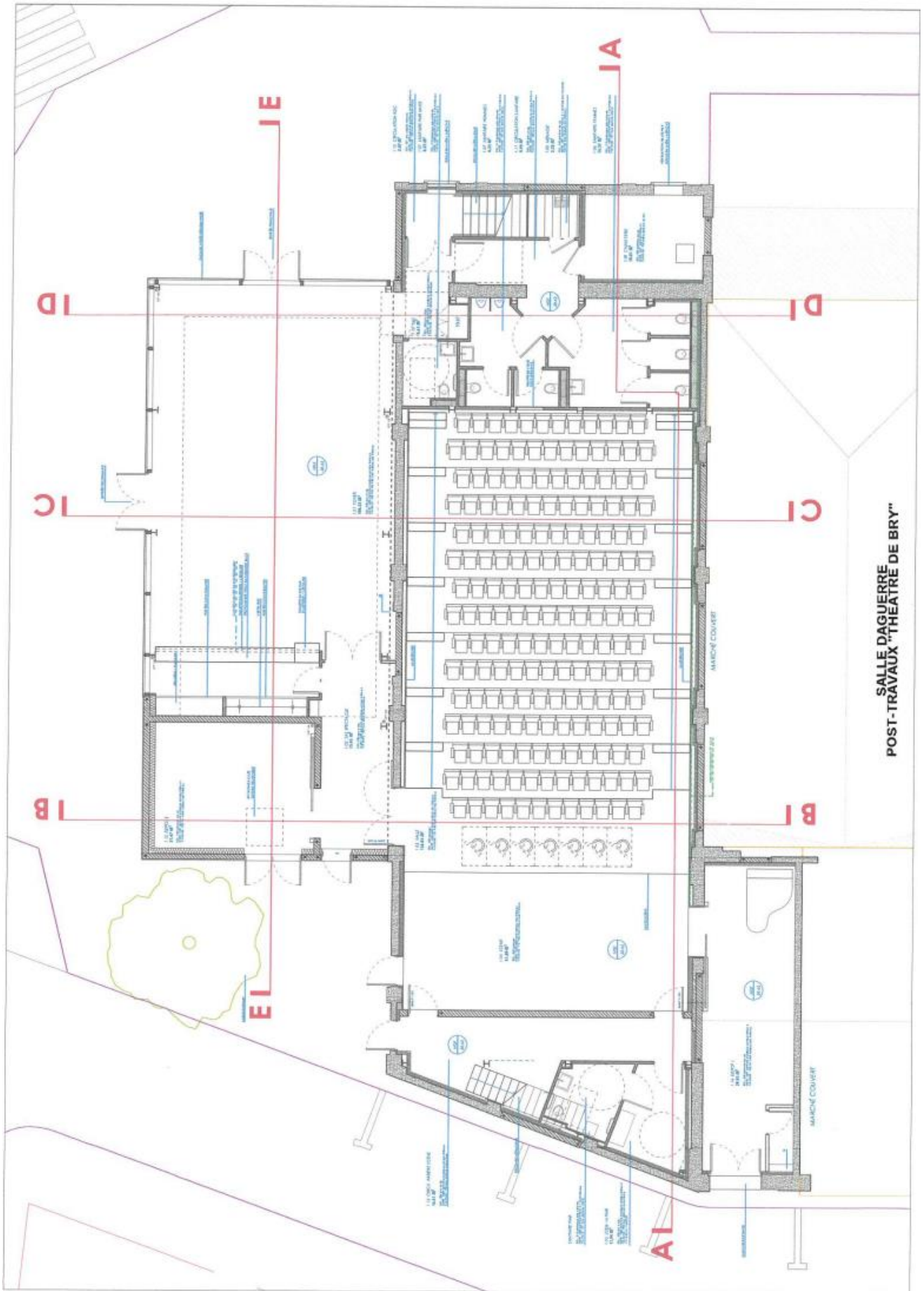
DEPARTEMENT DU VAL DE SAUVRE  
SALLE DE JOUR MARCHÉ  
L'ESPLANADE DE LA MARCHE



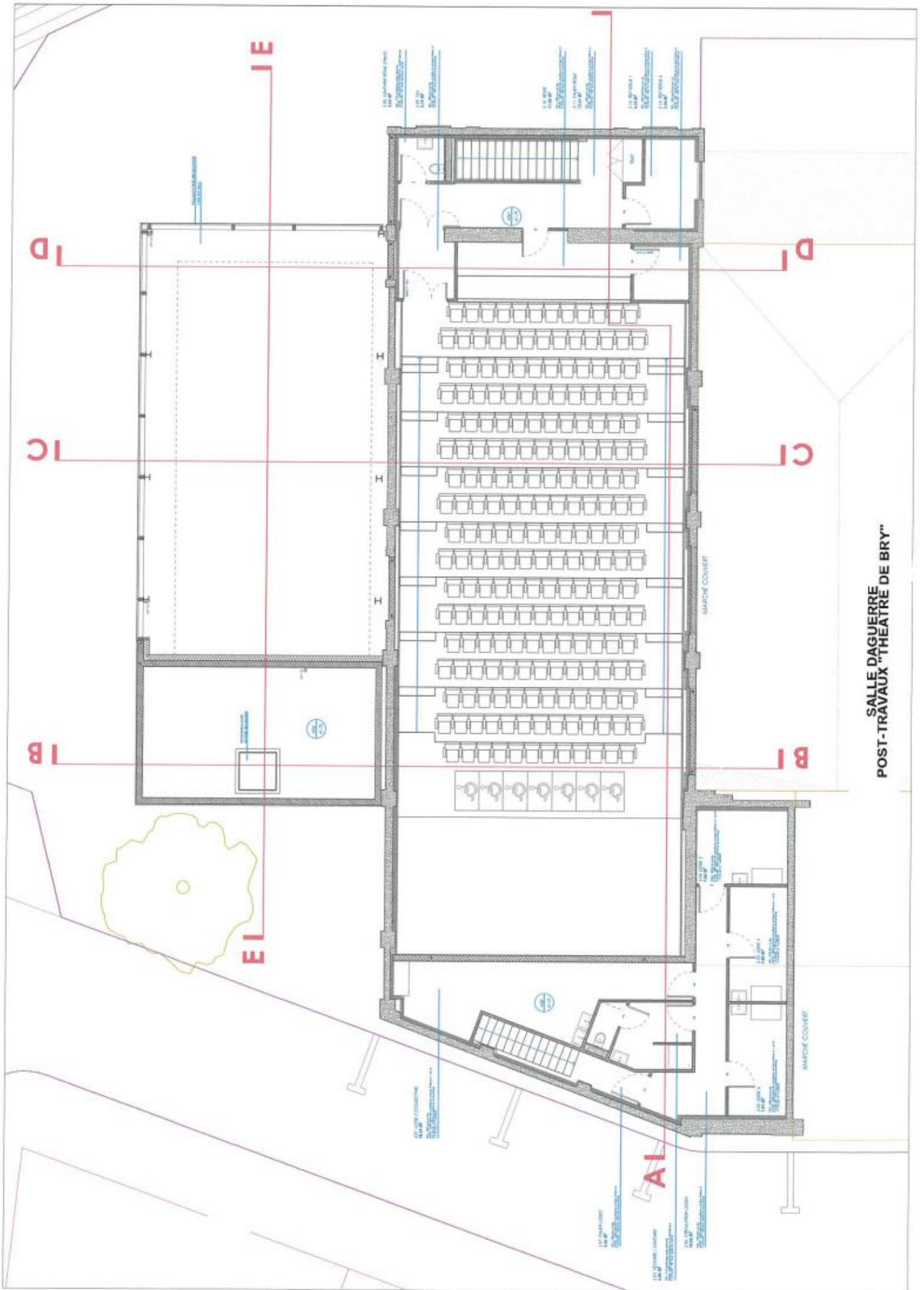
SALLE D'EXHIBITION

PROJET ARCHITECTURE  
1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10 - 11 - 12 - 13 - 14 - 15 - 16 - 17 - 18 - 19 - 20 - 21 - 22 - 23 - 24 - 25 - 26 - 27 - 28 - 29 - 30 - 31 - 32 - 33 - 34 - 35 - 36 - 37 - 38 - 39 - 40

STRUCTURE  
Société de Construction  
Société de Construction



SALLE DAGUERRE  
POST-TRAVAUX "THÉÂTRE DE BRY"



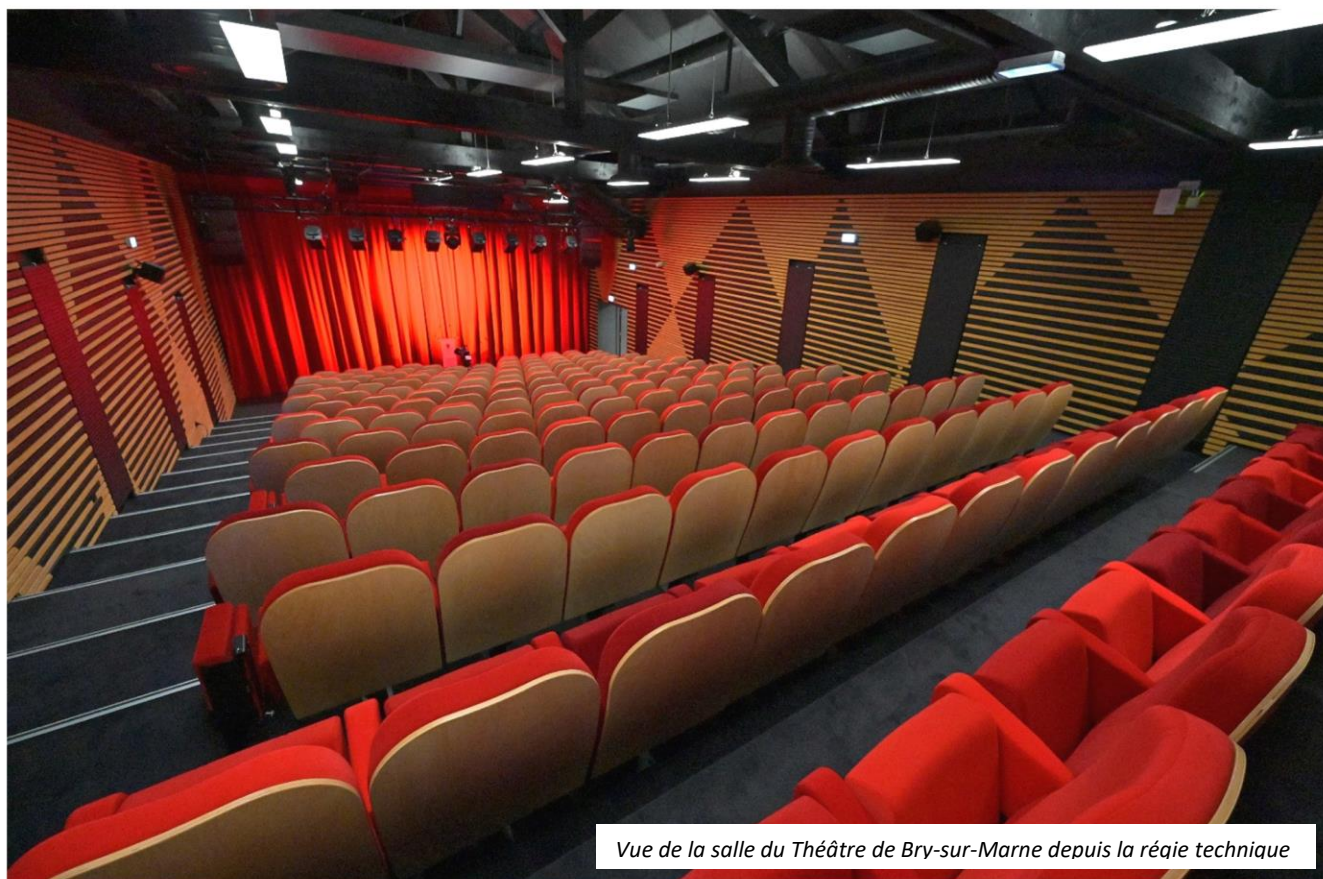
SALLE DAGUERRE  
POST-TRAVAUX "THEATRE DE BRY"



*Vue du Théâtre de Bry-sur-Marne et le la colonne Morris*



*Parvis du Théâtre de Bry-sur-Marne*



*Vue de la salle du Théâtre de Bry-sur-Marne depuis la régie technique*



*Vue de la salle du Théâtre de Bry-sur-Marne depuis la scène*

**CONSERVATOIRE**  
**DE MUSIQUE**  
*Hector Berlioz*